

2025



MASSIF
DU SANCY

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Le **SANCYLIEN** *guide pratique*



Infos, services et projets



www.cc-massifdusancy.fr



www.facebook.com/ccmassifdusancy

Sommaire

> Édito

BIEN VIVRE DANS LE SANCY

- > Les élus du Conseil communautaire P.5
- > Les mairies P.8
- > Le territoire P.10
- > Les agents P.11
- > Les services de proximité P.12
- > Le logement P.14
- > La mobilité P.20
- > L'enfance et la jeunesse P.24
- > L'action sociale et la santé P.27
- > L'annuaire santé P.30
- > La vie économique P.31
- > La culture et les loisirs P.32

TOURISME

- > Les grands équipements publics et parapublics P.35
- > Office de Tourisme du Sancy P.36

ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

- > Agriculture et Projet Alimentaire Territorial P.39
- > Les ambitions nature P.41
- > Energie et développement durable P.45
- > Les projets d'envergure P.46
- > La gestion de l'eau et des déchets P.49

AUX CÔTÉS DES COMMUNES

- > Les aides aux communes P.54
- > Les partenaires P.55

Picherande



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU SANCY

Le Mont-Dore

4 boulevard Mirabeau
63240 Le Mont-Dore
04 73 65 24 48

Besse

17 rue des Prés de la Ville
63610 Besse-et-Saint-Anastaise
04 73 79 52 82

Horaires d'ouverture :

du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h45
à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30

 www.cc-massifdusancy.fr
 www.facebook.com/ccmassifdusancy

LE SANCYLIEN GUIDE PRATIQUE | Février 2025

Édité par la Communauté de communes du Massif du Sancy

Directeur de la publication : Lionel GAY

Éditeur, rédacteur et concepteur : Communauté de communes du Massif du Sancy

Impression, conception maquette initiale et cartographie : Imprimerie Champagnac

Crédits photos : Office du Tourisme du Massif du Sancy - Certaines images n'étant pas libres de droit, les images utilisées dans ce dossier ne peuvent pas être reproduites sans autorisation.

Tirage : 8 500 exemplaires | Diffusion : Mediapost | Dépôt légal : à parution par l'imprimeur.

Impression avec des encres végétales, sur papier provenant de forêts gérées durablement.



Édito



Chères Sancyliennes, chers Sancyliens,

C'est avec un grand plaisir que nous vous invitons à découvrir ce nouveau guide incontournable pour tous les Sancyliens ! Ici, vous retrouverez toutes les informations utiles à propos des services publics de votre territoire.

Bien qu'étant un territoire rural et de montagne, l'offre de services publics est riche, mais parfois méconnue.

La Communauté de communes du Massif du Sancy est la plus petite communauté de communes du Puy-de-Dôme (9 638 habitants, 20 communes), ce qui en fait sa force : elle est au plus proche de ses habitants.

Consciente de son rôle en matière de transition écologique, d'économie et de démocratie, la Communauté de communes du Massif du Sancy a la volonté de développer une politique tournée vers les besoins des habitants et des prochaines générations : amélioration de l'habitat, création de services de mobilité, sécurité alimentaire et soutien à l'agriculture, culture et vie citoyenne...

Notre Massif est un territoire naturel exceptionnel ; une politique de préservation et de valorisation est à l'œuvre dans une logique de développement durable pour le protéger.

Nous espérons que ce guide vous permettra de trouver les informations nécessaires au quotidien mais également vous fera découvrir ou redécouvrir l'ensemble des services portés par la Communauté de communes du Massif du Sancy et ses communes membres.

*Amicales salutations
Pierre Jay*



Bien vivre dans le Sancy

Lac Chambon

Les élus du Conseil communautaire

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Massif du Sancy est composé de 35 élus municipaux. C'est l'organe délibérant de la structure. Il prend les décisions.

Les membres du Conseil communautaire sont répartis au sein de commissions thématiques de travail. C'est au sein de ces commissions que les élus travaillent les projets avec les services, avant de les soumettre au vote du Conseil communautaire.



**Lionel
GAY**

Président
Maire de Besse



**François
CONSTANTIN**

1^{er} Vice-Président
Maire de La Bourboule



**Sébastien
DUBOURG**

2nd Vice-Président
Maire du Mont-Dore



**Sébastien
GOUTTEBEL**

3^{ème} Vice-Président
Maire de Murol



**Jocelyne
MANSANA**

4^{ème} Vice-Présidente
Maire de La Godivelle



**Jean-François
CASSIER**

5^{ème} Vice-Président
Maire de Murat le Quaire



**Emmanuel
LABASSE**

6^{ème} Vice-Président
Maire de
Chambon-sur-Lac



**Frédéric
ECHAVIDRE**

7^{ème} Vice-Président
Maire de Picherande



**Violette
EYRAGNE**

1^{ère} Conseillère déléguée
Adjointe à La Bourboule



**Henri
VALETTE**

2nd Conseiller délégué
Maire de Compains



**Michel
BABUT**

Maire de Chastreix



**Alphonse
BELLONTE**

Maire de Saint-Nectaire



**Didier
CARDENOUX**

Maire d'Egliseneuve
d'Entraigues



**Jean-Luc
CHANIER**

Maire d'Espinchal



**Frédéric
CHASSARD**

Maire de Saint-Diéry



**Michel
CLECH**

Maire de
Saint-Pierre-Colamine



**Laurent
DABERT**

Maire du
Vernet-Sainte-Marguerite



**Elsa
LANCELLE**

Maire du Valbeix



**Jean
MAGE**

Maire du Montgreleix



**François
GORY**

Maire de Saint-Victor
la-Rivière



**Roland
PERRON**

Maire de
Saint-Genès-Champespe



**Catherine
TARTIERE**

Maire déléguée
de Besse



**Romain
BATTUT**

Adjoint à
La Bourboule



**Patrick
BRIET**

Adjoint au Mont-Dore



**Brigitte
DECHAMBRE**

Adjointe à Besse



**Brigitte
DEVELAY-MICHELIN**

Adjointe à La Bourboule



**Roger
DUMONTEL**

Adjoint à Murol



**Marion
LEFEUVRE**

Adjointe à Saint-Nectaire



**Michelle
MABRU**

Adjointe au Mont-Dore



**Pierre
MARLET**

Adjoint à Besse



**Jean-Marc
EYRAGNE**

Élu municipal à
La Bourboule



**Amélie
GOUTET**

Élue municipale à
La Bourboule



**Séverine
MONESTIER**

Élue municipale
au Mont-Dore



**Jacques
PERRON**

Élu municipal
à Besse



**Florence
SAVOLDELLI**

Élue municipale
au Mont-Dore

LES SUPPLÉANTS

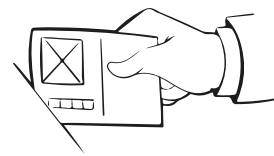
Eric **BERTIAUX**, Bernard **BOUILLON**, Laura **BRONNIMANN**, Alain **CHAUVET**,
Bérenger **GROUFAUD**, Philippe **LEOTY**, Pierre **MOINS**, Pierrette **RIGAL**, Amélie **PANCRACIO**,
Franck **PAPON**, Nicolas **PEYRARD**, Michel **POUGHON**, Marcel **VERDIER**

LES COMMISSIONS

Présidence : Lionel GAY.

Rapporteurs	
Lionel GAY Henri VALETTE	Solidarité territoriale Action sociale
François CONSTANTIN	Services à la population et projets structurants
Sébastien DUBOURG	Développement touristique et thermalisme
Sébastien GOUTTEBEL	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), ressources naturelles, veille administrative
Jocelyne MANSANA Violette EYRAGNE	Environnement, patrimoines et espaces naturels Energie et transition écologique
Jean-François CASSIER	Mobilité
Emmanuel LABASSE	Droit du citoyen, habitat
Frédéric ECHAVIDRE	Pleine nature, zones nordiques, diversification des activités

Les mairies



Besse-et-Saint-Anastaise

☎ 04 73 79 50 12
✉ secretariat@mairiedebesse.fr
🌐 mairiedebesse.com
📘 Mairiedebesse63



La Bourboule

☎ 04 73 81 31 00
✉ ville-labourboule@wanadoo.fr
🌐 labourboule-ville.fr
📘 Mairiedelabourboule



Chambon-sur-Lac

☎ 04 73 88 61 21
✉ chambon@sancy.com
🌐 chambonsurlac.fr
📘 Chambon sur Lac



Chastreix

☎ 04 73 21 51 43
✉ communedechastreix@orange.fr
🌐 chastreix.fr
📘 Commune de Chastreix



Compains

☎ 04 73 71 21 43
✉ mairie.compains@wanadoo.fr
🌐 compains.fr



Égliseneuve d'Entraigues

☎ 04 73 71 90 13
✉ egliseneuve@free.fr
🌐 egliseneuedentraigues.fr
📘 Commune d'Egliseneuve d'Entraigues



Espinchal

☎ 04 73 71 91 51
✉ mairie.espinchal@orange.fr
📘 Commune d'Espinchal



La Godivelle

☎ 04 73 71 94 80
✉ mairie.lagodivelle@orange.fr
🌐 lagodivelle.fr



Le Mont-Dore

☎ 04 73 65 20 00
✉ mont-dore@sancy.com
🌐 mairie-mont-dore.fr
📘 Mairie du Mont-Dore



Montgreleix

☎ 04 71 78 83 62
✉ mairie.montgreleix@wanadoo.fr
📘 Commune de Montgreleix



Murat-le-Quaire

☎ 04 73 81 01 59
✉ mairie.mlquaire@wanadoo.fr
🌐 murat-le-quaire.fr
📘 Mairie de Murat-le-Quaire



Murol

☎ 04 73 88 60 67
✉ mairie.murol@orange.fr
🌐 murol.fr
📘 Mairie Murol



Picherande

☎ 04 73 22 30 84

✉ mairiedepicherande@orange.fr

🌐 picherande.fr

📘 Mairie de Picherande



Saint-Diéry

☎ 04 73 96 30 09

✉ mairie@saintdiery.fr

🌐 saintdiery.fr

📘 Saintdiery



Saint-Genès-Champespe

☎ 04 73 22 31 84

✉ mairie.stgeneschampespe@orange.fr

🌐 saint-genes-champespe.fr



Saint-Nectaire

☎ 04 73 88 50 41

✉ accueil@ville-saint-nectaire.fr

🌐 ville-saint-nectaire.fr



Saint-Pierre-Colamine

☎ 04 73 96 78 47

✉ mairie-st-pierre-colamine@wanadoo.fr

🌐 mairiesaintpierrecolamine.fr



Saint-Victor-la-Rivière

☎ 04 73 88 66 72

✉ mairie.saintvictor@wanadoo.fr

🌐 saintvictorlariviere.fr

📘 CCAS de Saint Victor la Rivière



Valbelex

☎ 04 73 71 20 50

✉ mairie.valbelex@wanadoo.fr

📘 Commune de Valbelex



Le Vernet Sainte-Marguerite

☎ 04 73 88 63 30

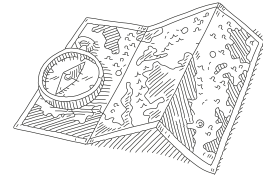
✉ maire.vernet.stmarg@wanadoo.fr

🌐 levernet-sainte-marguerite.fr



Chambon-sur-Lac

Le territoire



La Communauté de communes du Massif du Sancy :



20

communes



9638

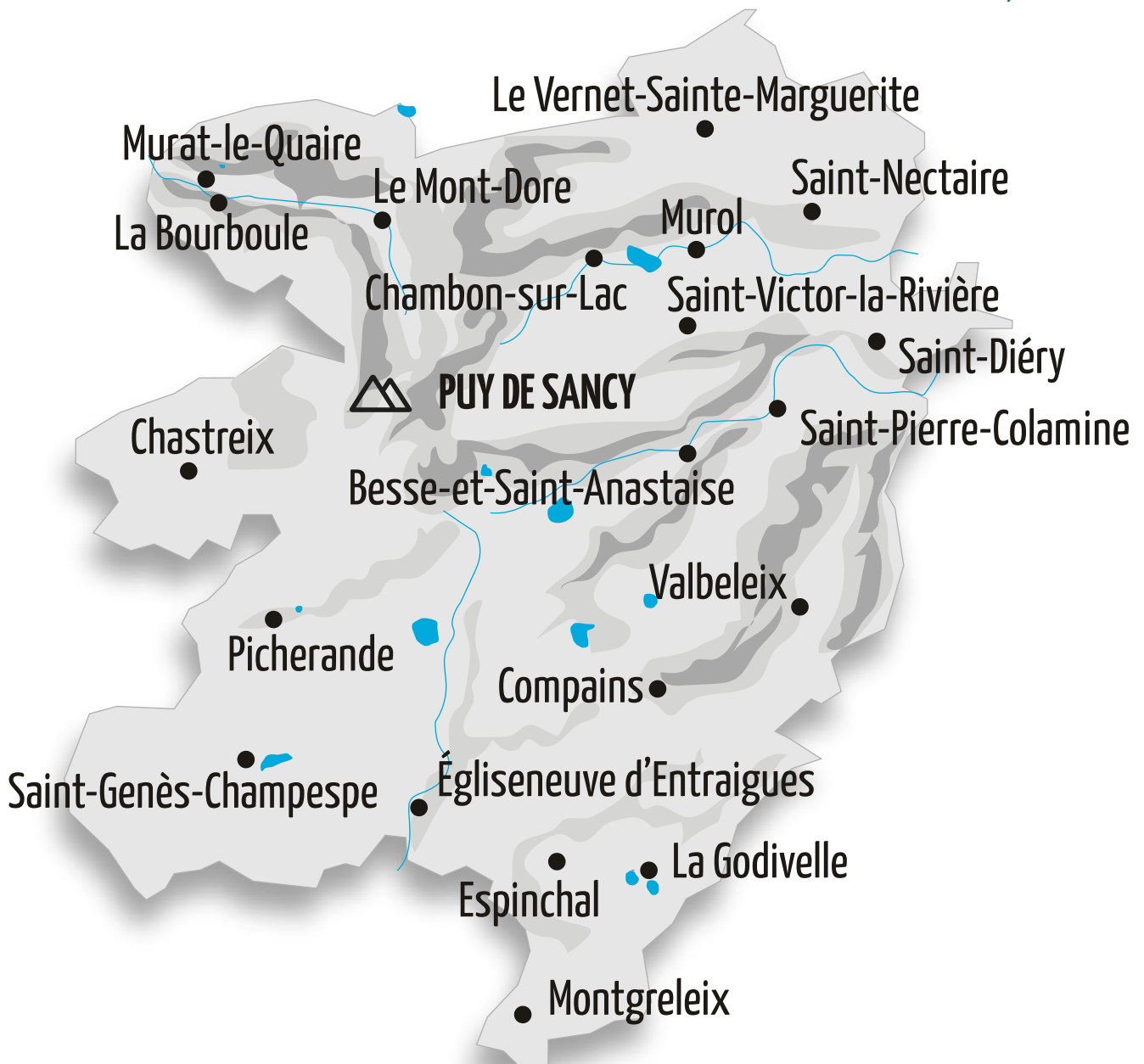
habitants



60570

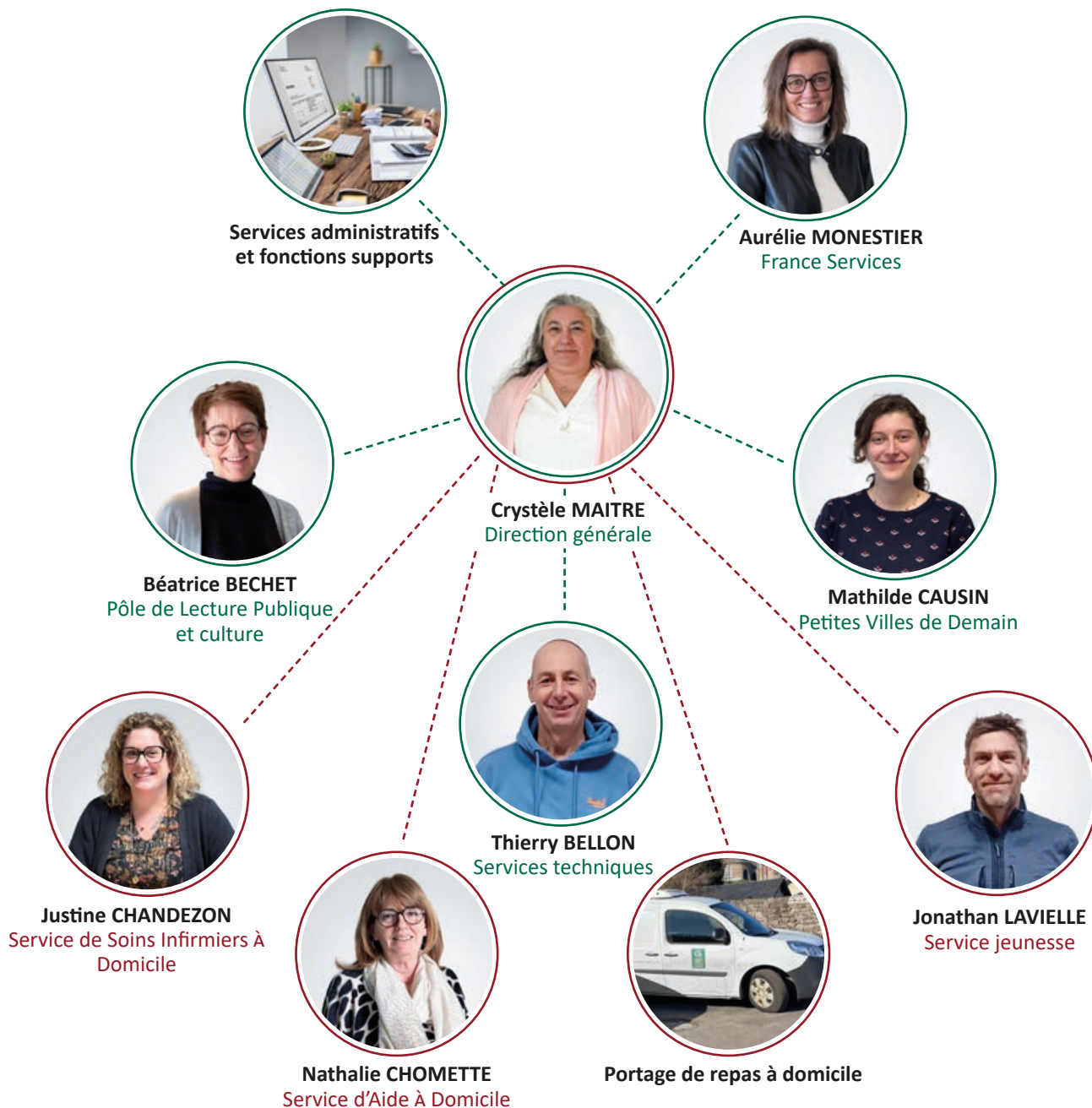
hectares

soit 605,7 km²



Les agents

La Communauté de communes du Massif du Sancy exerce plusieurs compétences : l'aménagement de l'espace, le développement économique et le tourisme, la protection et la mise en valeur de l'environnement, le logement et le cadre de vie, la création et l'entretien des chemins de randonnée, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, ainsi que la mobilité. Le Centre Intercommunal d'Action Sociale exerce les compétences liées à la santé, l'action sociale et la jeunesse pour le compte de la Communauté de communes.



35
agents

Communauté de communes
du Massif du Sancy

25
agents

Centre Intercommunal
d'Action Sociale

Les services de proximité

LES ACCUEILS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Les services, au Mont-Dore et à Besse, sont ouverts du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 12h30.



SIÈGE - LE MONT-DORE

4 boulevard Mirabeau
63240 Le Mont-Dore
☎ 04 73 65 24 48

ANTENNE - BESSE

17 rue des Prés de la Ville
63610 Besse-et-Saint-Anastaise
☎ 04 73 79 52 82



LES ACCUEILS FRANCE SERVICES



La Communauté de communes du Massif du Sancy est labellisée France Services. Elle propose au Mont-Dore et à Besse un accompagnement dans la réalisation de démarches administratives en ligne. L'objectif est de maintenir et de renforcer les services de proximité à la population.



Lionel GAY
Président



Aurélie MONESTIER
Coordinatrice France Services



LES SERVICES PROPOSÉS :

- Accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives afin de réaliser un dossier pour France Travail, la Caisse Retraite, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse d'Allocations Familiales...
- Permanences en présentiel ou en visioconférence avec différents partenaires nationaux : France Travail, la Caisse Retraite, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse d'Allocations Familiales...
- Permanences en présentiel ou en visioconférence avec des partenaires associés : conciliateur de justice, Centre national d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), Mission Locale, Ma Prime Rénov', assistantes sociales, MGEN...
- Ateliers numériques « Les Petits Clics du Sancy » (sur inscription) : ces ateliers offrent aux sancylois la possibilité d'acquérir des bases numériques, de se perfectionner et de mieux sécuriser les équipements et usages numériques. De nombreux sujets sont abordés : internet, bureautique, réseaux sociaux, multimédia, sur ordinateur, smartphone ou tablette.
- Accès libre à des ordinateurs ainsi qu'à des espaces de coworking.
- Mise à disposition de salles de réunion selon les disponibilités (pour des formations, séminaires, réunions...).



Le logement

Les Élus ont souhaité offrir aux habitants et aux nouveaux arrivants une visibilité sur les logements disponibles sur le territoire ainsi que des logements de qualité à des loyers modérés en plus du parc de logements sociaux communaux et intercommunaux.



Emmanuel LABASSE
Vice-Président



Crystèle MAITRE
Directrice Générale des Services

LA BOURSE AU LOGEMENT

Afin de permettre aux habitants, futurs Sancyliens ou saisonniers de trouver un logement, la bourse au logement centralise les propositions de locations disponibles à l'échelle du territoire communautaire sur le site internet de la Communauté de communes.

Vous êtes propriétaire et vous souhaitez donner de la visibilité à votre bien ? N'hésitez pas à contacter la Communauté de communes par téléphone ou par mail.

Contact : Communauté de communes du Massif du Sancy

☎ 04 73 65 24 48 ✉ efs.montdore@cc-massifdusancy.fr

🌐 www.cc-massifdusancy.fr



LES LOGEMENTS SOCIAUX

Des logements sociaux communautaires sont proposés à Murat-Le-Quaire, Picherande, La Bourboule et Saint-Diéry.

Pour plus d'informations sur les disponibilités et les démarches à effectuer, il est nécessaire de contacter l'OPHIS, organisme qui gère les logements pour le compte de la Communauté de communes.

Nos services peuvent vous accompagner si besoin pour réaliser votre demande de logement social en ligne.

Contact : OPHIS

☎ 04 73 41 16 16 🌐 www.ophis.fr



Saint-Diéry

LES AUTRES BAILLEURS SOCIAUX DU TERRITOIRE

> **Auvergne Habitat** : ☎ 04 73 17 00 00 ✉ contact@auvergne-habitat.fr 🌐 www.auvergne-habitat.fr

> **CDC Habitat** : ☎ 04 63 58 50 30 ✉ contact.auvergne@cdc-habitat.fr 🌐 www.cdc-habitat.fr

LE PROGRAMME DE LOGEMENTS DANS LE SANCY

NOUVEAU



Depuis 2021, un programme de réhabilitation de bâtiments communaux en logements à l'année ou pour les travailleurs saisonniers est en cours : Toit Social et Solidaire. De plus, la Communauté de communes est propriétaire de bâtiments à Murat-le-Quaire et à Saint-Diéry qu'elle réhabilite.

C'EST QUOI ?

Les communes mettent à disposition de la Communauté de communes des bâtiments qui leur appartiennent, pour que celle-ci les réhabilite et les gère durant 25 ans. Cela permet d'aider les communes à rénover leur patrimoine tout en créant de nouveaux logements pour les habitants. Le programme permettra de créer une vingtaine de nouveaux logements de 1 à 5 pièces sur six communes pour les 2 premiers dispositifs.

Il s'agit d'un projet responsabilisant les communes qui s'engagent dans cette démarche par un système de compensation des loyers en cas de logements vacants.

POUR QUI ?

Les logements sont créés pour les personnes souhaitant vivre à l'année sur le territoire. Des logements à destination des travailleurs saisonniers seront également proposés.

POUR QUAND ?

Les premiers marchés publics ont été attribués aux entreprises fin 2024 et les travaux ont démarré à Besse et à Saint-Diéry en janvier pour se terminer fin 2025.



Besse-et-Saint-Anastaise

**Pour toutes les questions liées au logement
ou à la rénovation de votre habitation, n'hésitez
pas à contacter la Communauté de communes.**

Contact : Communauté de communes du Massif du Sancy
☎ 04 73 65 24 48 ✉ ccms@cc-massifdusancy.fr

LES OPÉRATIONS DE LOGEMENTS EN COURS

Le logement est une problématique très présente sur le territoire de la Communauté de communes du Massif du Sancy. En effet, dans les communes les plus touristiques, jusqu'à 70 % du parc de logements peut être réservé pour le tourisme (locations saisonnières ou résidences secondaires). Une distorsion du marché immobilier local s'observe désormais en faisant augmenter de manière significative les prix de vente et même les loyers pour des locations à l'année. C'est pourquoi depuis plusieurs années, la Communauté de communes du Massif du Sancy a engagé une politique volontariste en faveur du logement, complémentaire aux réalisations des communes.

BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE

Dans les ailes désaffectées du bâtiment de l'école communale, le projet prévoit la création de 6 appartements en location à l'année (1 T1 et 5 T2) ainsi qu'une aile permettant de loger environ 15 saisonniers.

Le montant des travaux s'élève à 763 516 € HT (dont 36 % de subventions).



SAINT-DIÉRY

Dans le bâtiment de l'ancien garage automobile du Cheix, le projet permettra la création de 4 appartements en location à l'année (2 T1, 1 T2 et 1 T3), un appartement T6 permettant de loger 5 saisonniers, ainsi qu'un local commercial de 150 m².

Le montant des travaux s'élève à 1 513 211 € HT (dont 15 % de subventions).



LES OPÉRATIONS DE LOGEMENTS EN PROJET

CHAMBON-SUR-LAC

La Commune de Chambon-sur-Lac a fait l'acquisition d'une maison à Voissières, pour créer des logements à destination des travailleurs du secteur, et pouvant accueillir une population intergénérationnelle.

Aujourd'hui, le projet propose la réalisation de trois T2 et d'un T3. Le bâtiment dispose d'un terrain qu'il est également prévu d'aménager, notamment pour un jardin partagé.

Le coût estimé de la réhabilitation est de 379 575 € HT. Les demandes de subvention sont en cours.



ÉGLISENEUVE D'ENTRAIGUES

La Commune d'Eglise neuve d'Entraigues est propriétaire d'un bâtiment en plein cœur du village, composé de 3 étages. Elle propose de mettre à disposition le rez-de-chaussée, le premier et le deuxième étage, pour une surface totale de 160 m² aménageables. Le projet serait de créer un habitat intergénérationnel avec deux logements distincts.

L'estimation des travaux s'élève à environ 448 000 €. Les demandes de subvention sont en cours.



MONTGRELEIX

La Commune de Montgreleix, a décidé de confier l'ancien presbytère pour la réalisation de deux appartements dans le cadre du dispositif « Toit Solidaire et Social ».

Aujourd'hui, le projet propose la réalisation de deux T2.

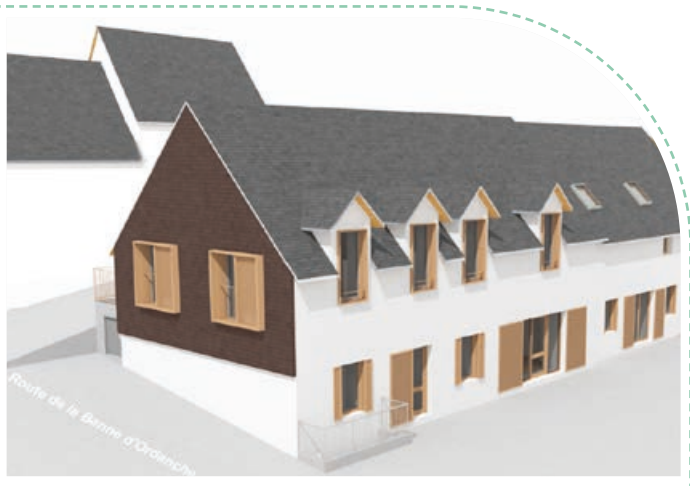
Le coût estimé de la réhabilitation est de 333 150 € HT. Les demandes de subvention sont en cours.



MURAT-LE-QUAIRE

La Communauté de communes a acquis un immeuble d'une surface totale d'environ 430 m² dans le bourg de Murat-le-Quaire, le long de la route de la Banne d'Ordanche. Actuellement, la réhabilitation prévoit la réalisation de deux T2 et d'un T3 en duplex pour du logement à l'année ainsi qu'un T5 en duplex pour des travailleurs saisonniers.

Le coût estimé de la réhabilitation est aujourd'hui de 869 672,39 € HT. Les demandes de subvention sont en cours.



SAINT-NECTAIRE

La Commune de Saint-Nectaire a proposé deux appartements à réhabiliter au-dessus de la Mairie dans le cadre de Toit Social et Solidaire.

Aujourd'hui, le projet propose la réalisation d'un T2 et d'un T3.

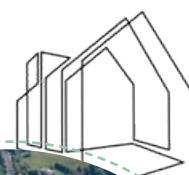
Le coût estimé de la réhabilitation est de 250 110 € HT. Les demandes de subvention sont en cours.



L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)



Cindy GOURDON
Animatrice OPAH



L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est un dispositif d'aide financière aux particuliers (propriétaires occupants et propriétaires bailleurs) pour l'amélioration de leurs biens : rénovation énergétique, adaptation du logement pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite, etc...

Ce dispositif est piloté par la Communauté de communes du Massif du Sancy. Il est déployé sur certaines parties des communes de Besse, La Bourboule et Le Mont-Dore car elles sont éligibles au programme de l'État « Petites villes de demain ». Le reste du territoire est couvert par un programme départemental.

Pour toutes les questions liées au logement ou à la rénovation de votre habitation, n'hésitez pas à contacter la Communauté de communes.

Contact : Cindy GOURDON

☎ 07 89 20 62 26 ✉ c.gourdon@cc-massifdusancy.fr



La Bourboule

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU SANCY VOUS AIDE À AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT

Afin d'agir en faveur de la rénovation énergétique des logements privés des centres-villes de Besse-et-Saint-Anastaise, La Bourboule et Le Mont-Dore, la Communauté de communes du Massif du Sancy et les communes respectives s'engagent pour une durée de 5 ans dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).



ACCOMPAGNEMENT
TECHNIQUE



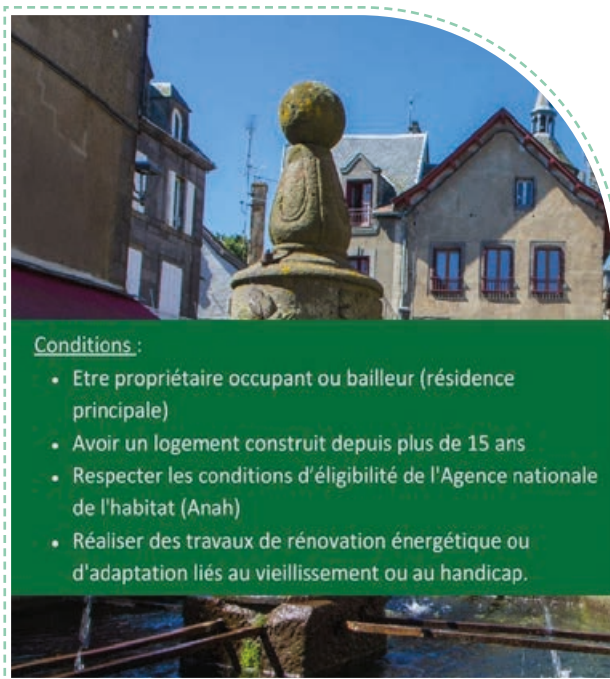
AIDE AU MONTAGE
DU DOSSIER



SUIVI DU
PROJET



AIDES
FINANCIÈRES



Conditions :

- Être propriétaire occupant ou bailleur (résidence principale)
- Avoir un logement construit depuis plus de 15 ans
- Respecter les conditions d'éligibilité de l'Agence nationale de l'habitat (Anah)
- Réaliser des travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation liés au vieillissement ou au handicap.

UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT ET PERSONNALISÉ

Pour des travaux de rénovation globale et sur les périmètres de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), la Communauté de communes du Massif du Sancy vous accompagne gratuitement dans la réalisation d'audits énergétiques et dans le suivi administratif, technique et financier de votre projet grâce à un accompagnateur rénov' agréé.



Le cumul des subventions (Communauté de communes du Massif du Sancy, Communes et Agence Nationale de l'Habitat) peut permettre de financer les projets de travaux jusqu'à 80 % pour les propriétaires occupants aux revenus modestes et très modestes et jusqu'à 60% pour les propriétaires bailleurs.

1

Je prends contact, je vérifie mon éligibilité



2

La technicienne OPAH visite mon domicile



3

Je constitue mon dossier et j'obtiens l'accord Anah



4

Les travaux sont réalisés



5

J'obtiens le versement de mes primes



Attention : ne signez aucun devis et ne commencez aucun travaux avant d'avoir l'accord de l'Anah.

PERMANENCES D'ACCUEIL

- Le mardi après-midi de 14h à 16h30 au siège de la Communauté de communes au Mont-Dore (4 boulevard Mirabeau).
- Le jeudi matin de 9h30 à 12h à l'antenne de la Communauté de communes à Besse-et-Saint-Anastaise (17 rue des Prés de la Ville).

Contact : Cindy GOURDON

☎ 07 89 20 62 26 ✉ c.gourdon@cc-massifdusancy.fr

LES TRAVAUX ÉLIGIBLES

- Amélioration du confort pour remédier à une situation d'habitat indigne ou très dégradé.
- Rénovations qui solutionnent les situations à risque (électricité...) ou de non décence (mise aux normes WC, salle d'eau...).
- Rénovations destinées à économiser de l'énergie (isolation, chauffage, VMC...) avec gain énergétique minimum de 2 sauts de classes (exemple de G à D).
- Adaptation au vieillissement ou aux handicaps de l'occupant.

POUR LES AUTRES ZONES DU TERRITOIRE



En dehors des périmètres couverts par l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), Rénov'actions63, service public de la rénovation de l'habitat, accompagne les habitants du Puy-de-Dôme dans leurs projets en faveur de la rénovation énergétique en apportant toutes les informations et tous les renseignements utiles.

Contact : Rénov'actions63

☎ 04 73 42 30 72 🌐 www.renovactions63.fr

Rénov'actions63
LE SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT



La mobilité

La mobilité en milieu rural est essentielle. La Communauté de communes du Massif du Sancy possède la compétence « mobilité » depuis 2021 et développe donc sur son territoire de nouveaux services de mobilité pour tous.

La Région Auvergne Rhône Alpes reste compétente pour toutes les autres actions de mobilités qui relèvent de son niveau (transports scolaires, lignes de car en direction de Clermont ou Issoire...).



Jean-François CASSIER
Vice-Président



Mathilde CAUSIN
Cheffe de projet
Petites Villes de Demain

L'AUTOPARTAGE AVEC LES VÉHICULES COMMUNAUTAIRES

NOUVEAU



Vous avez besoin d'un véhicule pour vous rendre à un rendez-vous ou pour tout autre trajet important ? La Communauté de communes du Massif du Sancy met ses véhicules à disposition des habitants du territoire.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Vous pouvez emprunter un véhicule de la Communauté de communes. Il est nécessaire de le réserver minimum 24h à l'avance. La réservation peut être réalisée :

- Par téléphone au 04 73 65 24 48 (pendant les horaires d'ouverture des services de la Communauté de communes)
- Par mail à ccms@cc-massifdusancy.fr

Les véhicules peuvent être empruntés au siège de la Communauté de communes au Mont-Dore ou à l'antenne de Besse-et-Saint-Anastaise.

Un état des lieux du véhicule sera systématiquement réalisé au départ puis à la restitution.

POUR QUI ?

Le service est ouvert à tous les habitants du territoire âgés de plus de 18 ans, détenteurs du permis de conduire et disposant d'une assurance responsabilité civile.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le tarif de la location dépend du kilométrage effectué :

- Les 20 premiers kilomètres : 0,20 €/km
- Les kilomètres suivants : 0,10 €/km

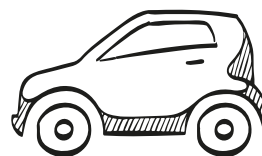
Le trajet est limité à 150 km aller/retour maximum et le prêt ne peut excéder une journée.



Les véhicules sont hybrides et équipés d'une boîte de vitesses automatique.

Contact : Communauté de communes du Massif du Sancy
☎ 04 73 65 24 48 ✉ ccms@cc-massifdusancy.fr

L'AUTOPARTAGE ENTRE PARTICULIERS



L'autopartage consiste à mettre en commun un véhicule particulier entre plusieurs personnes ayant préalablement défini les conditions d'utilisation.

La Communauté de communes du Massif du Sancy souhaite accompagner le développement de l'autopartage entre particuliers sur le territoire. Ainsi, elle a confié à l'association Covoiturage Auvergne la gestion de ce service en mettant en relation les particuliers et en les aidant à définir les conditions d'utilisation du véhicule.

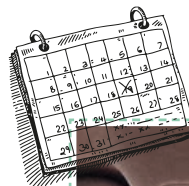
L'association vous donnera toutes les clés de réussite de l'autopartage : les règles à respecter, un modèle de contrat, un cahier de suivi, les modalités d'assurance...

Contact : Association Covoiturage Auvergne

☎ 04 73 90 47 93 ✉ contact@covoiturageauvergne.net



LE COVOITURAGE



Il est possible de covoiturer pour des trajets de courtes distances du quotidien ou pour des trajets de plus longues distances.

La région Auvergne-Rhône-Alpes propose un outil en ligne gratuit « MOV'ICI » qui permet de mettre en relation les covoitureurs et de partager seulement les frais de trajets. « MOV'ICI » est également disponible en application mobile gratuite sur Android (Google Play) et iOS (App Store).

**Pour les personnes n'ayant pas accès à internet,
il convient de contacter directement l'Association
Covoiturage Auvergne.**

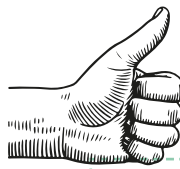
Contact : Association Covoiturage Auvergne

☎ 04 73 90 47 93 ✉ contact@covoiturageauvergne.net

🌐 <https://movici.auvergnerrhonealpes.fr/>



LE STOP AVEC HALTÔSTOP



Pour donner de la visibilité et assurer la sécurité des auto-stoppeurs, la Communauté de communes du Massif du Sancy a mis en place du mobilier urbain spécifique avec Haltôstop !

Il suffit de s'installer à proximité du panneau et d'indiquer la destination à rejoindre.

La Communauté de communes a installé une vingtaine de panneaux sur les communes de Besse, Chambon-sur-Lac, Murol, Le Mont-Dore, Murat-le-Quaire et Picherande.

D'autres communes seront équipées dans les mois à venir.



Renseignements : HALTÔSTOP
www.haltostop.fr



POUR LES AUTO-STOPPEURS :

ÉTAPE 1



ÉTAPE 2



ÉTAPE 3
 POUR VOTRE SÉCURITÉ :

- 1 PRENEZ EN PHOTO LA PLAQUE D'IMMATRICULATION DE L'ÔTÔ-MOBILISTE.
- 2 ENVOYEZ-LA ENSUITE À UN PROCHE.
- 3 PRÉVENEZ-LE LORS DE VOTRE ARRIVÉE.

POUR LES AUTOMOBILISTES :

ÉTAPE 1

FAITES VOTRE TRAJET HABITUEL



ÉTAPE 2

UN ÔTÔ-STOPPEUR SE TROUVE SUR VOTRE CHEMIN



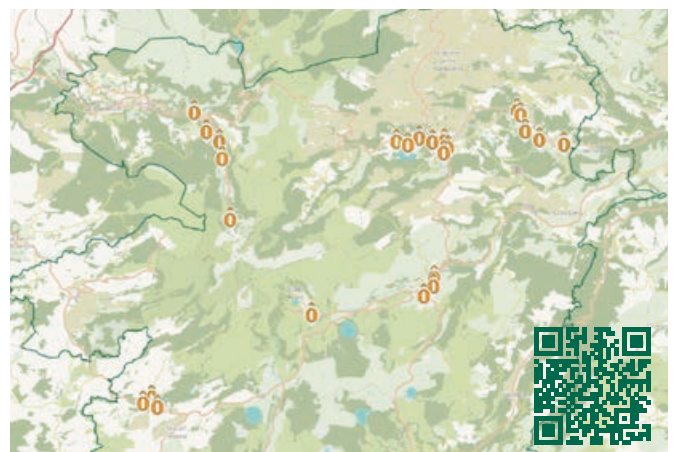
ÉTAPE 3

ARRÊTEZ-VOUS POUR RENDRE SERVICE



POUR VOTRE SÉCURITÉ :

- 1 PRENEZ UN SELFIE AVEC L'ÔTÔ-STOPPEUR.
- 2 ENVOYEZ-LE ENSUITE À UN PROCHE.
- 3 PRÉVENEZ-LE LORSQUE VOUS AVEZ DÉPOSÉ L'ÔTÔ-STOPPEUR.



LES NAVETTES



Consciente des enjeux que la mobilité peut représenter sur le territoire, la Communauté de communes du Massif du Sancy propose des navettes gratuites sur réservation.

Les navettes se rendent dans les communes de résidence des usagers le matin et les conduisent auprès des services de la Communauté de communes les plus proches (Le Mont-Dore ou Besse). Le retour se fait en fin de matinée dans les communes des utilisateurs, permettant ainsi à chacun de bénéficier d'une solution de transport pratique et accessible.

Ce service permet également de faciliter l'accès aux services publics et de proposer un accompagnement dans la réalisation des démarches administratives grâce au label France Services.

RÉSERVATIONS

- Téléphone : 04 73 65 24 48



Pour bénéficier de la navette, il est nécessaire de s'inscrire auprès de la Communauté de communes au moins 48h avant la tournée.



Une étude de mobilité est en cours pour élaborer les modalités d'organisation de lignes régulières intercommunales, transport solidaire, transport à la demande... sur l'ensemble du territoire.



L'enfance et la jeunesse

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles. La chargée de coopération de la Communauté de communes s'appuie sur un diagnostic pour proposer les priorités et les moyens à mettre en place sur le territoire avec les partenaires (Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Agence Régionale de Santé, Conseil départemental, France Travail...).



Aurélie LEQUEUX
Chargée de coopération

Les communes du Massif du Sancy proposent, quant à elles, des services de garde pour les enfants de 0 à 4 ans en crèches et de 3 à 11 ans en centres de loisirs.



PETITE ENFANCE : DE 0 À 4 ANS

Communes	Nom / Type / Lieu	Contact
Besse	Micro-crèche : 2 rue des Écoles	☎ 04 73 62 28 56 / 06 88 16 28 32 ✉ smabesse@groupe-objectif.fr
La Bourboule	Multi-accueil « Les Gribouilles » : chemin du Creux (parc Fenestre)	☎ 09 82 55 00 09 ✉ lesgribouilles63@sfr.fr
Le Mont-Dore	Micro-crèche « Les P'tits des Monts » : route du Sancy (parc des Léchades)	☎ 04 73 65 22 08 ✉ creches@mairiemontdore63.fr
Le Mont-Dore	Micro-crèche « Chut! Les Petits Dore » : route du Sancy (parc des Léchades)	☎ 04 73 65 22 08 ✉ creches@mairiemontdore63.fr
Murol	Micro-crèche « La Vallée Verte » : rue de Jassat	☎ 04 73 79 37 31 / 06 88 16 28 32 ✉ smamurol@groupe-objectif.fr
Picherande	Micro-crèche	Ouverture automne 2025
Saint-Diéry	Micro-crèche : place de Cotteuges	☎ 04 73 56 19 74 / 06 88 16 28 32 ✉ smastdiery@gmail.com

CENTRES DE LOISIRS : À PARTIR DE 3 ANS



Communes	Nom / Lieu	Contact
Besse	Centre de loisirs « Les P'tits Bessards » : rue des Écoles (entrée 2 bis rue de la Gazelle)	☎ 06 74 39 37 30 ✉ accueildeloisirs@mairiedebesse.fr
La Bourboule	Centre de loisirs : chemin du Creux (parc Fenestre)	☎ 04 73 65 06 69 / 06 72 98 24 18 ✉ centredeloisirs@labourboule.org
Le Mont-Dore	Centre de loisirs « Les Pradets » : Les Pradets (à côté terrains tennis)	☎ 06 73 52 49 38 / 07 86 08 59 74 ✉ alsh@mairiemontdore63.fr
Murol	Centre de loisirs SIVOM de la Vallée Verte de la Couze Chambon : rue du Tartaret	☎ 04 73 88 81 34 ✉ sivom.delavalleeverte.ddcs@orange.fr



Nom / Lieu	Contact
École primaire de Besse-et-Saint-Anastaise	☎ 04 73 79 53 65 ✉ ce.0631385N@ac-clermont.fr
École maternelle de La Bourboule	☎ 04 73 81 05 71 ✉ ce.0631425G@ac-clermont.fr
École élémentaire de La Bourboule	☎ 04 73 81 04 25 ✉ ce.0631425G@ac-clermont.fr
École de Chambon-sur-Lac	☎ 04 73 88 68 16 ✉ ce.0630332U@ac-clermont.fr
École de Compains	☎ 04 73 71 23 21 ✉ ce.0630364D@ac-clermont.fr
École primaire d'Egliseneuve d'Entraigues	☎ 04 73 71 95 77 ✉ ce.0631388S@ac-clermont.fr
École primaire du Mont-Dore	☎ 04 73 65 02 31 ✉ ce.0630551G@ac-clermont.fr
École maternelle de Murol	☎ 04 73 88 64 70 ✉ ce.0631592N@ac-clermont.fr
École élémentaire de Murol	☎ 04 73 88 62 91 ✉ ce.0630565X@ac-clermont.fr
École de Picherande	☎ 04 73 22 33 03 ✉ ce.0631425G@ac-clermont.fr
École de Saint-Diéry (Cotteuges)	☎ 04 73 96 31 87 ✉ ce.0630708C@ac-clermont.fr
École de Saint-Donat (RPI Picherande)	☎ 04 73 22 36 32 ✉ ce.0630710E@ac-clermont.fr
École élémentaire de Saint-Nectaire	☎ 04 73 88 52 46 ✉ ce.0630777C@ac-clermont.fr
École de Saint-Pierre-Colamine (Lomprat)	☎ 04 73 96 30 80 ✉ ce.0630783J@ac-clermont.fr
École du Valbeleix	☎ 04 73 71 23 06 ✉ ce.0630868B@ac-clermont.fr
École privée du Vernet-Sainte-Marguerite	☎ 04 73 88 62 76 ✉ ecolenotredame63710@orange.fr



Le Mont-Dore



Nom / Lieu	Contact
Collège Marcel Bony - Murat-le-Quaire	☎ 04 73 81 06 44 ✉ 0630010u@ac-clermont.fr
Collège Pavin Sancy - Besse-et-Saint-Anastaise	☎ 04 73 79 52 74 ✉ 0630008s@ac-clermont.fr



Besse-et-Saint-Anastaise

ÉCOLE MUSICALE ET ARTISTIQUE DU SANCY



L'École Musicale et Artistique du Sancy est une association de type « Loi de 1901 » à rayonnement intercommunal. Elle propose des cours d'initiation et de perfectionnement dans diverses disciplines, ouverts à tous dès 5 ans, ainsi que des ensembles (chant chorale, orchestre d'harmonie...).

Son offre s'adresse à l'ensemble des habitants du territoire de la Communauté de communes du Massif du Sancy. Les disciplines varient selon les lieux d'enseignement : accordéon, cor d'harmonie, clarinette, flûte traversière, guitare, percussions, piano, trompette, trombone, tuba, saxophone, chant, danse Modern'jazz.

Les classes de cours sont situées sur 4 antennes :

- Besse-et-Saint-Anastaise (école élémentaire, accès par la passerelle rue de la Gazelle)
- La Bourboule (école de musique, 32 av. de Charlannes)
- Le Mont-Dore (école de musique, 3 bd Mirabeau)
- Saint-Nectaire (salle des associations, Office de tourisme)

Contact : Jean-François MARTIN - Directeur

☎ 06 81 56 85 15 ✉ ecolemusique.sancy@orange.fr



> Subvention annuelle allouée par la Communauté de communes : 30 000 €.

L'action sociale et la santé

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de communes regroupe les activités jeunesse, les animations 3ème âge, les services d'aide et de soins à domicile ainsi que le portage de repas à domicile.



Henri VALETTE
Conseiller délégué



Crystèle MAITRE
Directrice Générale
des Services

ACTIVITÉS JEUNESSE : ACCUEIL DE LOISIRS ITINÉRANT ET PÔLE ADOS

En complément des accueils de loisirs communaux, le Centre Intercommunal d'Action Sociale propose des activités jeunesse.

Durant les vacances scolaires, un Accueil de Loisirs itinérant est ouvert aux enfants de 6 à 13 ans sur les différentes communes du territoire. Les sites d'accueil changent et les activités proposées sont variées : ski, biathlon, chiens de traîneau...

Le Pôle Ados s'adresse pour sa part aux adolescents à partir de 11 ans. Le mercredi, le week-end ou pendant les vacances, il propose des activités qui répondent aux envies des jeunes de cet âge : stages (escalade, tir-à-l'arc, natation...), mini-séjours (mer, nature, parc d'attractions...), sorties (soirée glisse, restaurant-bowling, concert, escape game...)...

Afin que vos enfants puissent se rendre sur les lieux d'activités, que cela soit pour l'Accueil de Loisirs itinérant ou dans le cadre des sorties du Pôle Ados, un système de ramassage peut être mis en place matin et soir sur différentes communes. Les horaires peuvent varier selon les activités et seront communiqués lors de la confirmation de l'inscription.

Contact : Service Jeunesse

☎ 06 16 90 23 28 ✉ alsh.sancy@gmail.com



ANIMATIONS POUR LES SÉNIORS

Pour que les séniors restent actifs et profitent de leur environnement tout en favorisant rencontres et moments conviviaux, le Centre Intercommunal d'Action Sociale organise divers événements festifs et culturels sur les deux versants du Massif.

Des animations variées et gratuites sont ainsi proposées dans les communes du territoire : belote et jeux de société, activités pour maintenir la forme physique (séances d'aquagym par exemple), activités orientées nature (telles que des sorties funitel ou téléphérique)...

Contact : Centre Intercommunal d'Action Sociale

☎ 04 73 79 52 82 / 04 73 65 24 48

✉ cias@cc-massifdusancy.fr



SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)

Le SSIAD du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Massif du Sancy a une autorisation de fonctionnement délivrée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de 28 places sur 9 communes du territoire de la Communauté de communes (Besse-et-Saint-Anastaise, Chambon-sur-Lac, Compains, Murol, Saint-Diéry, Saint-Pierre-Colamine, Saint-Nectaire, Saint-Victor-la-Rivière et Valbeleix).

C'est un service composé de 6 aides-soignantes diplômées, exerçant sous la responsabilité d'une infirmière coordinatrice.

Il vise à favoriser le maintien à domicile en préservant la perte d'autonomie, en évitant une hospitalisation, en facilitant le retour à domicile après une hospitalisation et en retardant une entrée dans un établissement d'hébergement.

Les soins d'hygiène et de confort sont dispensés sur prescription médicale 7 jours sur 7 de 7h30 à 19h30 : aide à la toilette, aide au lever, aide à l'habillage, aide au coucher, aide à la prise des traitements...

Les interventions sont intégralement prises en charge par l'Assurance Maladie.

Le SSIAD assure également une coordination avec les autres intervenants médicaux et paramédicaux : services d'aide à domicile, kinésithérapeutes, médecins, infirmiers libéraux...

Le SSIAD intervient auprès :

- des personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou en perte d'autonomie,
- des personnes de moins de 60 ans en situation de handicap ou atteintes de maladies.

Lors de votre demande, en fonction des places disponibles, une évaluation des besoins est réalisée à votre domicile par l'infirmière coordinatrice du SSIAD. À l'issue, un rythme d'interventions vous sera proposé. Dans le cas contraire, vous serez alors inscrit sur une liste d'attente.

C'est l'Agence Régionale de Santé qui détermine le territoire d'intervention des SSIAD.

Voir encadré ci-contre pour identifier les SSIAD qui interviennent sur les autres communes.

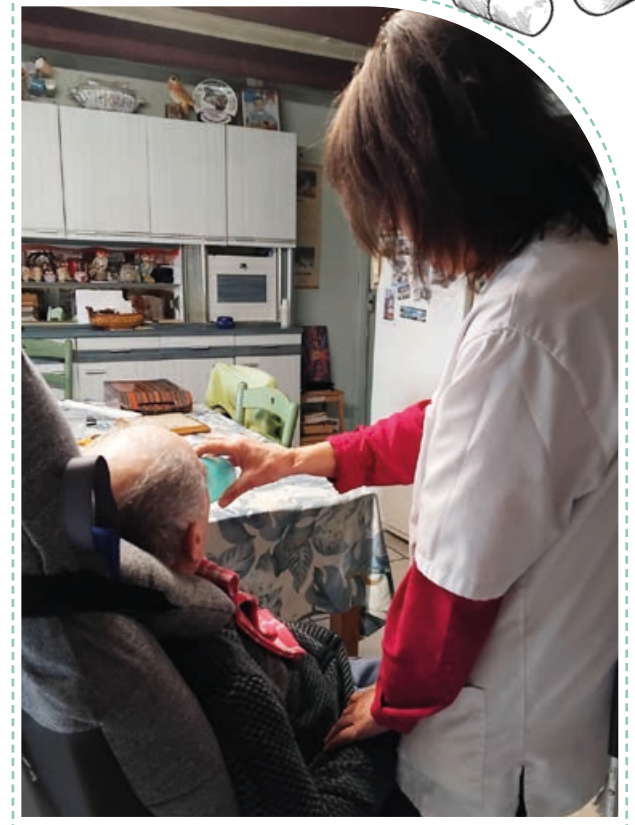
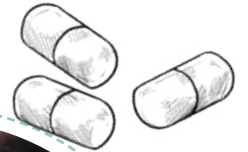
Contact : Centre Intercommunal d'Action Sociale

☎ 04 73 79 52 82 / 06 30 13 83 25

✉ ssiad@cc-massifdusancy.fr



Justine CHANDEZON
Infirmière coordinatrice



LES AUTRES SSIAD DU TERRITOIRE



> Le SSIAD du centre hospitalier du Mont-Dore intervient sur les communes de La Bourboule, Chastreix, Le Mont-Dore, Murat-le-Quaire et Picherande.

Contact : 04 73 22 38 40

> Le SSIAD du centre hospitalier de Condat intervient sur les communes de Égliseneuve d'Entraigues, Espinchal, La Godivelle, Mongreleix et Saint-Genès-Champespe.

Contact : 04 71 78 48 90

> Le SSIAD « Le Montel » de l'EHPAD de Saint-Amand-Tallende intervient sur la commune du Vernet-Sainte-Marguerite.

Contact : 04.73.39.18.99

SERVICE D'AIDE À DOMICILE (SAAD)



Le Service d'Aide À Domicile du Centre Intercommunal d'Action Sociale propose un accompagnement personnalisé pour les personnes âgées de plus de 60 ans ou handicapées afin de leur permettre de vivre de manière autonome à la maison.

Les prestations de services sont adaptées aux besoins de chaque individu :

- les services ménagers : entretien du logement (sol, mobilier, vitres, sanitaires...), achats de denrées et préparation des repas
- les prestations d'aide à la personne visent à soutenir les activités quotidiennes et les actes essentiels de la vie : aide aux courses, accompagnement lors de sorties, compagnie et écoute, aide à la toilette, à l'habillage et au déshabillage...

La quinzaine d'aides à domicile, formées et qualifiées, intervient du lundi au samedi. Ce service permet ainsi aux personnes de maintenir leur bien être tout en préservant leur dignité malgré des limitations physiques ou de santé.

Contact : Centre Intercommunal d'Action Sociale
☎ 04 73 79 52 82 ✉ saad@cc-massifdusancy.fr



SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE (SPRAD)



C'est un service de livraison des repas à domicile en liaison froide. Les repas sont élaborés par des prestataires et livrés à domicile par le Centre Intercommunal d'Action Sociale plusieurs fois par semaine.

Les bénéficiaires ont la possibilité de prendre le nombre de repas par semaine qu'ils souhaitent (menu complet pour le midi de l'entrée au dessert, pain compris ainsi qu'un potage pour le soir).

Les régimes sans sel, diabétiques et mixés sont pris en compte.

Le montant des repas est fixé à 9,20 €.

Contact : Centre Intercommunal d'Action Sociale
☎ 04 73 79 52 82 ✉ cias@cc-massifdusancy.fr



L'annuaire santé

HÔPITAL, MAISONS DE SANTÉ, MÉDECINS ET PHARMACIES

BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE

- > **Drs BONHOMME, MEBREK et PIQUEL**
Pôle santé - Rond-point des pistes - Super-Besse
☎ 04 73 83 98 40
- > **Drs FABRY, TESTARD et TOURNADRE**
Maison médicale - 13 rue de la Gazelle
☎ 04 73 79 50 68
- > **Dr ROBINE** : 21 rue de la Fontaine
☎ 07 64 08 88 63
- > **Pharmacie le Brishoual** : 21 rue de l'Abbé Blot
☎ 04 73 79 50 29
- > **Pharmacie Jacob** : Rond-point des pistes - Super-Besse
☎ 04 73 79 62 50

LA BOURBOULE

- > **Dr ANGHEL** : 26 avenue d'Angleterre
☎ 04 73 65 50 44
- > **Dr CAILLAUD** : 49 avenue de Verdun
☎ 04 73 65 55 90
- > **Dr LANDRIEU** : 7 boulevard Georges Clémenceau
☎ 06 61 75 32 70
- > **Pharmacie ASSAF** : 8 place de la Victoire
☎ 04 73 65 51 60
- > **Pharmacie des Thermes** : 7 bd Georges Clémenceau
☎ 04 73 81 04 62

ÉGLISENEUVE D'ENTRAIGUES

- > **Antenne de la Maison médicale de Besse** :
3 route de Saint Genès
☎ 04 73 79 50 68
- > **Pharmacie** : route de Condat
☎ 04 73 71 91 37

LE MONT-DORE

- > **Centre Hospitalier** :
2 rue du Cap Chazotte
☎ 04 73 65 33 33
- > **Dr GIMONET** : 12 rue Favart
☎ 04 73 22 03 01
- > **Dr LEVENEZ JF.** : 2 avenue Michel Bertrand
☎ 04 73 65 00 41
- > **Dr LEVENEZ M.** : 2 avenue Michel Bertrand
☎ 06 49 48 21 45
- > **Drs BALANDREAUD, HAMMA AMBERT et AMBERT HAMMA** : Les Pradets
☎ 04 44 44 92 85
- > **Dr VIGIER** : 4 rue Rigny
☎ 04 73 65 08 72
- > **Pharmacie** : 1 place Charles de Gaulle
☎ 04 73 65 02 86

MURAT-LE-QUAIRE

- > **Dr VERGNOL** : 139 route de Clermont
☎ 04 73 22 12 12

MUROL

- > **Drs BARRIERE, MERITE et OCKEKI**
☎ 04 73 88 61 91
- Dr RIDEAU** (Pédiatre)
☎ 04 73 61 21 89
Maison Médicale - Rue Guy de Maupassant
- > **Pharmacie** : 215 rue d'Estaing
☎ 04 73 88 60 42

SAINT-NECTAIRE

- > **Dr BERAUD CAMBRESY** :
4 quartier de l'ancienne poste
☎ 04 73 68 38 84
- > **Pharmacie** : Pôle Commercial - rue du Dr Roux
☎ 04 73 88 52 26

NUMÉROS D'URGENCE

- > **SAMU** ☎ 15
- > **Police Secours** ☎ 17
- > **Sapeurs-pompiers** ☎ 18

- > **Appel d'urgence européen** ☎ 112
- > **Urgence par SMS** ☎ 114
- > **SAMU social** ☎ 115

La vie économique



BOURSE À L'EMPLOI

La Communauté de communes fait l'interface entre les employeurs et les personnes en recherche d'emploi dans tous les domaines d'activité.

Les entreprises ont la possibilité de transmettre les postes qu'elles ont à pourvoir pour que leurs offres soient visibles à l'accueil des France Services du Mont-Dore et de Besse, sur le site internet de la Communauté de communes et sur ses réseaux. Les administrés et les saisonniers peuvent ainsi en prendre connaissance et candidater s'ils sont intéressés.

Contact : ✉ efs.montdore@cc-massifdusancy.fr

ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET

La Communauté de communes recense les locaux vacants et les reprises d'activité pour une mise en ligne sur son site internet à destination des porteurs de projets voulant s'installer sur son territoire.

Les Chambres consulaires, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie, sont également présentes dans les France Services du Massif du Sancy pour accompagner les personnes souhaitant se lancer dans un projet entrepreneurial dans leurs démarches administratives.

La Région Auvergne Rhône-Alpes propose un portail économique qui référence les opérateurs et les aides financières à destination des entreprises.

Dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui fixe le cadre de ses différentes interventions, la Communauté de communes du Massif du Sancy est signataire aux côtés de la Région Auvergne Rhône-Alpes, et intervient au titre de l'aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat avec point de vente. La subvention régionale peut aller jusqu'à 10 000 € pour des travaux plafonnés à 50 000 €, le cofinancement public attendu est de 10 %, dans la limite de 5 000 € dont 50 % par la commune d'accueil du projet.

Contact :

Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) ☎ 04 73 31 52 22

Chambre de commerce et d'industrie (CCI) ☎ 04 73 43 43 43 (Clermont-Ferrand) - 04 73 89 78 20 (Issoire)

AGIR POUR LE COMMERCE

Une étude a été menée dans les centres-bourgs de Besse, La Bourboule et le Mont-Dore dans le cadre du programme de l'État « Petites villes de demain ». Afin de maintenir une dynamique commerciale, et dans la suite de cette étude, les élus du territoire ont décidé de mener des actions de soutien au commerce notamment en ciblant :

- L'accompagnement des commerçants en mettant en œuvre des actions de communication et d'animation.
- Le développement des services et de l'offre en accompagnant les porteurs de projets.
- L'attractivité du parcours marchand par l'harmonisation du domaine public, et notamment des terrasses des commerces.

Contact : Communautés de communes du Massif du Sancy

☎ 04 73 65 24 48 ✉ ccms@cc-massifdusancy.fr

🌐 www.cc-massifdusancy.fr



La culture et les loisirs

LES MÉDIATHÈQUES



François CONSTANTIN
Vice-Président



Béatrice BECHET
Responsable du Pôle
de Lecture Publique

Les médiathèques de la Communauté de communes du Massif du Sancy proposent une sélection de plus de 33 000 documents pour satisfaire toutes les curiosités : BD, mangas, romans, films, documentaires, CD, albums, revues, livres en gros caractères, audio livres, jeux de cartes, de société... L'accès aux médiathèques est libre.


L'emprunt de document nécessite une inscription. L'abonnement, valable sur l'ensemble du réseau, permet d'emprunter, réserver et rendre les documents dans la médiathèque de son choix sur le territoire de la Communauté de communes.

Les sélections thématiques, les coups de cœur et les nouveautés sont mis en avant et exposés de manière visible sur des présentoirs pour être empruntés.

Chaque compte lecteur permet d'accéder au catalogue en ligne, réserver un document, prolonger un prêt en cours, constituer des paniers pour planifier de prochains emprunts, créer des listes qu'il est possible de partager avec ses amis, poster des avis sur les documents...

Les médiathèques proposent également chaque mois gratuitement à tous, adhérents ou non, des ateliers loisirs créatifs, des animations autour des jeux, des expositions...

Consultez les horaires et retrouvez toutes les informations et actualités des médiathèques en ligne :

 <https://mediatheque-ccsancy.reseaubibli.fr/>

 www.facebook.com/mediathequesdusancyccms

 www.instagram.com/mediathequesdusancy

COTISATION ANNUELLE

Résident CC Massif du Sancy	Résident hors CC Massif du Sancy
Adulte : 8 € - de 18 ans : gratuit	Adulte : 12 € - de 18 ans : 8 €

COTISATION MENSUELLE

Vacancier
5 € + caution de 50 €





MÉDIATHÈQUE DE BESSE

13 rue Notre-Dame
63610 Besse-et-Saint-Anastaise
☎ 04 73 78 50 83



MÉDIATHÈQUE DE LA BOURBOULE

Avenue Guillaume Duliège
63150 La Bourboule
☎ 04 73 81 05 03



MÉDIATHÈQUE DU MONT-DORE


Espace Joseph Forêt
Place de la République
63240 Le Mont-Dore
☎ 04 73 65 19 93

LES RESSOURCES NUMÉRIQUES DU DÉPARTEMENT



L'inscription aux médiathèques de la Communauté de communes du Massif du Sancy vous permet d'accéder à la plate-forme de ressources numériques du Département du Puy-de-Dôme.

Accessible en ligne, elle permet de visionner des films, télécharger des livres numériques, des journaux et magazines ou d'accéder à des ressources jeunesse ainsi qu'à un large panel de cours interactifs d'auto-formation.

 <https://mediatheque-numerique.puy-de-dome.fr>



LES RENDEZ-VOUS CULTURELS



Des rendez-vous culturels permettant d'amener la culture au-devant des habitants sont proposés tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire par la Communauté de communes du Massif du Sancy.

- > Pluri'Elles (manifestation culturelle visant à mettre en avant les femmes et leurs engagements)
- > Classic Tour (concerts musique classique en partenariat avec le Festival D440)
- > Sancy Tour (concerts pop rock en partenariat avec la Coopérative de mai)
- > Les festivals Impulsions et Voix & Patrimoine (en partenariat avec le Département du Puy-de-Dôme).

Une vingtaine de manifestations sont ainsi proposées chaque année avec un budget annuel de 90 000 €.





Sébastien DUBOURG
Vice-Président

Tourisme

La Vallée de Chaudefour

Les grands équipements

LES PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET PARAPUBLICS

BESSE ET SUPER-BESSE

- Centre ludo-sportif « Les Hermines » : Espace Aquatique - Parc Aventure - Bowling...
- Cinéma « Ciné-Besse »
- Cinéma « Ciné Super »
- Station de pleine nature : tyrolienne, luges d'été et 4 saisons, parcours filets...
- Station de ski
- Télécabine

LA BOURBOULE

- Casino
- Grands Thermes
- Parc fenestre
- Pôle aqualudique « Sancy'O »

CHASTREIX

- Station de ski

LE MONT-DORE

- Centre hospitalier
- Cinéma « L'Olympic »
- Patinoire - Bowling - Funiculaire
- Station de pleine nature : tyrolienne, parcours dans les arbres, luge d'été...
- Station de ski
- Téléphérique

MURAT-LE-QUAIRE

- Scénomusée La Toinette et Julien

MUROL

- Château de Murol
- Musée des peintres

SAINT-NECTAIRE

- Casino



LES SALLES HORS SAC

- Besse et Super-Besse : Pertuyzat-Pavin et Madalet
- La Bourboule : Charlannes
- Chastreix : Chastreix-Sancy
- Espinhal : Maison des Marcheurs
- Le Mont-Dore : Téléphérique du Sancy et Le Capucin
- Murol : Salle d'accueil du Château
- Picherande : Salle de la Gayme



Office de Tourisme du Sancy

L'Office de Tourisme communautaire intervient sur le territoire de la Communauté de communes, dans le cadre de la compétence tourisme de cette dernière.

LES MISSIONS ET LES POINTS D'ACCUEIL

Ses missions sont définies dans une convention d'objectifs qui est revue tous les 3 ans (actuellement 2025-2027). Ses ressources proviennent d'une subvention de la Communauté de communes, du reversement de la taxe de séjour et de recettes propres (partenariat acteurs touristiques, boutique, billetterie, subventions...). Son budget annuel est de 3,9 millions d'euros, dont notamment 1,1 million d'euros de subvention de la Communauté de communes et 1,7 million d'euros de taxe de séjour.

Il existe 10 points d'accueils qui sont ouverts en fonction de l'activité. Dans tous les cas, les appels téléphoniques et les courriels sont traités de façon regroupée. Lorsqu'une commune n'a pas de point d'accueil ou que celui-ci est fermé, les futurs vacanciers sont toujours renseignés.

UN PERSONNEL DÉDIÉ

L'Office de Tourisme compte 40 salariés. Une vingtaine de conseillers touristiques dans les points d'information avec renforts saisonniers informent les visiteurs ou futurs visiteurs et assurent la mise à jour de différents supports d'information et la relation avec les prestataires touristiques. Le service boutique (produits siglés Sancy uniquement) et la billetterie (spectacles, randonnées...) sont aussi une part importante de l'activité. L'Office de Tourisme a une moyenne de notation de 4,4 sur 5 sur les principales plates-formes, comme Google par exemple.

Une vingtaine de salariés travaillent sur la communication et aux services support. La communication tient une place importante dans l'organisation de l'Office de Tourisme et surtout dans ses actions, la stratégie étant de faire connaître la destination, afin que le futur vacancier réserve son hébergement dans le Sancy, en direct auprès de l'hébergeur ou au travers des plateformes numériques.

**L'Office de Tourisme du Sancy a été créé en 2003.
Il est organisé avec son propre Conseil
d'administration, composé de 11 élus issus du Conseil
communautaire et 9 socio-professionnels.**

Contact : Office de Tourisme du Sancy
☎ 04 73 65 20 21 ✉ contact@sancy.com
🌐 sancy.com 📱 [f](#) [i](#) [t](#) [d](#) Massif du Sancy



Jean-François CASSIER
Président Office de Tourisme



Luc STELLY
Directeur Office de Tourisme



LA MARQUE « QUALITÉ TOURISME »

En 2024, l'Office de Tourisme du Sancy a subi un audit indépendant pour renouveler l'attribution de la marque « Qualité Tourisme », avec un score qui le positionne dans le top 10 au niveau national. Il a été aussi classé en Catégorie 1 (meilleur niveau) par arrêté préfectoral.

SERVICES AUX PRESTATAIRES TOURISTIQUES

La marque Origine Sancy a évolué en « Caractère Sancy » en 2024. Cette marque déposée permet de mettre en valeur les produits fabriqués dans le Sancy et de répondre ainsi aux vacanciers friands de produits locaux. Afin que les acteurs touristiques puissent correctement renseigner leurs clients, l'Office de Tourisme fournit de la documentation d'information (163 000 exemplaires), réalise un document « ABC des Pros » pour aider le personnel à répondre et mettre en valeur les atouts du Sancy, et pour certains, a mis en place des points d'information, des écrans diffusant TV Sancy, chaîne d'information en continu.

QUELQUES CHIFFRES DE L'ANNÉE 2024

- 46 602 appels téléphoniques répondus
- 8 130 heures de permanence téléphone
- 99 983 accueils aux guichets
- 18 821 heures de permanence accueil
- 9,6 millions de visites web
- 98 964 abonnés Facebook
- 14 774 abonnés Instagram



HORIZONS SANCY



Œuvre de Gleb DUSAVITSKIY - Le Pic Saint-Pierre
Horizons 2021

L'événement Horizons est né en 2007 de la volonté des acteurs du territoire de créer un projet culturel novateur pour mettre en lumière la richesse et la diversité du patrimoine naturel sancylien. Une manifestation unique en France, devenue une « Destination Arts & Nature » incontournable qui met à l'honneur l'immense richesse naturelle du Massif du Sancy. Chaque année, de mi-juin à mi-septembre, une dizaine d'œuvres d'art contemporain fleurit in situ au cœur du massif.

Chacune des créations est une réponse spécifique à un site et ce dernier est magnifié par la présence de l'œuvre. De l'art grandeur nature accessible 7j/7, à découvrir sur les chemins, au cœur de la forêt, au bord d'un ruisseau ou au sommet de l'un des puys. Profitez de cet événement pour (re)découvrir les paysages du territoire.

Plus d'informations sur le site dédié : www.horizons-sancy.com

GRAINES D'HORIZONS



« Graine d'Horizons » est un projet d'éducation artistique avec pour objectifs la sensibilisation à l'art contemporain et la découverte du Massif du Sancy, en s'inspirant de la démarche Horizons « Arts-Nature » en Sancy. Les enfants des écoles du territoire réalisent ainsi chaque année un travail artistique avec la contribution de deux artistes ayant déjà participé aux précédentes éditions Horizons.



Environnement et agriculture

Agriculture et Projet Alimentaire Territorial

La Communauté de communes du Massif du Sancy met en œuvre un projet autour des questions d'alimentation durable et d'agriculture. Ce Projet Alimentaire Territorial (PAT) est mené en partenariat avec de nombreux acteurs du système alimentaire et agricole local : producteurs, transformateurs, restaurateurs, organismes de développement agricoles, associations, syndicats, citoyens, acteurs de l'éducation... Au total, une centaine de membres participe à son comité de pilotage.



Lionel GAY
Président



Marlène GAUTIER
Animatrice Projet
Alimentaire Territorial

LES CHAMPS D'ACTION DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

1. L'approvisionnement du territoire en produits locaux et durables (dans la restauration collective, la restauration commerciale et la distribution locale)
2. La sensibilisation et formation aux enjeux d'alimentation durable
3. Les actions de développement agricole :
 - Installation-transmission & foncier agricole
 - Diversification des productions agricoles du territoire
4. La protection de l'environnement :
 - Préservation de la ressource en eau
 - Réduction et gestion des bio-déchets


La mise en œuvre du PAT a démarré par la réalisation d'un diagnostic agricole et alimentaire du territoire. Ce dernier a servi de base pour l'élaboration collective d'un plan d'actions pluriannuel 2024-2029.

Contact : Marlène GAUTIER

☎ 06 82 25 02 69 ✉ mgautier.ccsancy@gmail.com



La Communauté de communes a réalisé un « Guide des producteurs en circuit court du Massif du Sancy ». Il est disponible dans les mairies et en ligne.

 www.cc-massifdusancy.com

RÉFLEXION SUR L'ORGANISATION DE LA RESTAURATION COLLECTIVE DU TERRITOIRE

La Communauté de communes mène une réflexion sur l'organisation de la restauration collective du territoire afin de répondre à des problèmes spécifiques tels que l'éloignement de certains prestataires actuels, les difficultés de recrutement de personnel de cuisine, la mise en conformité avec les normes sanitaires, l'application et le respect des objectifs de la loi EGalim, etc...

Une étude démarrée en 2024 et qui se poursuit en 2025 porte sur la faisabilité d'une centralisation de la production des repas pour les scolaires, les crèches, le portage de repas à domicile pour les aînés...




ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

La Communauté de communes du Massif du Sancy met en place des actions et propose des dispositifs en faveur de la transmission et de l'installation en agriculture.

En effet, depuis septembre 2023, elle réunit les acteurs techniques de l'installation, de la transmission et du foncier agricole au sein d'une cellule foncière locale afin de trouver collectivement des solutions face à l'enjeu du renouvellement des générations en agriculture et favoriser une diversification des productions du territoire.

En 2024, la Communauté de communes a organisé une journée sur la transmission des fermes avec ses partenaires techniques et développé deux dispositifs en faveur de la transmission et de l'installation : les « coupons transmission » et le stockage foncier, qui représentent un budget annuel de 200 000 €.





Retrouvez plus de détails dans le guide
« Transmettre ma ferme » réalisé par la Communauté
de communes du Massif du Sancy.
 www.cc-massifdusancy.com

LE JARDIN COLLECTIF À SAINT-DIÉRY

La Communauté de communes du Massif du Sancy a pour projet la création d'un jardin collectif à Saint-Diéry, au lieu-dit Le Cheix. Le jardin sera constitué de parcelles individuelles de 150 à 200 m² avec mise à disposition d'abris de jardin, d'une parcelle partagée de 800 m² disposant d'une serre ainsi que d'un verger collectif.

Contact : Marlène GAUTIER


 06 82 25 02 69  mgautier.ccsancy@gmail.com



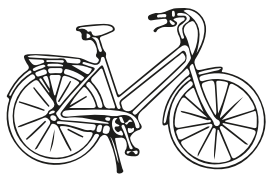
LE PÔLE VIANDES PUY-DE-DÔME

La Communauté de communes du Massif du Sancy s'est associée au Département du Puy-de-Dôme, pilote du projet, à l'Agglomération du Pays d'Issoire et à des partenaires privés afin que l'activité de l'abattoir d'Issoire soit maintenue. Cette reprise assure une production locale et durable permettant de répondre aux enjeux climatiques et économiques actuels. Réduire les trajets pour les éleveurs, transformer la viande localement et pérenniser les emplois sont autant d'objectifs portés par le Pôle Viandes départemental.

Contact : Pôle Viandes Puy-de-Dôme

 04 73 89 10 07





Les ambitions nature

LE PÔLE PLEINE NATURE DU GRAND SANCY

EN QUELQUES MOTS

C'est un territoire à forte valeur qualitative, naturelle et paysagère, organisé par les collectivités locales en concertation avec les acteurs locaux.

Il vise à coordonner et développer une offre globale de tourisme et de loisirs nature.

Le Pôle Pleine Nature du Grand Sancy regroupe les communautés de communes de Dômes Sancy Artense et du Massif du Sancy qui en est le chef de file.

Il a pour objectifs de proposer une offre d'activités attractives, de développer un accueil et une animation dédiés aux Activités de Pleine Nature, et de promouvoir une pratique locale et accessible à tous.

Il s'engage également dans la transition écologique en faisant du Grand Sancy une vitrine du tourisme durable, en s'adaptant aux changements climatiques tout en modifiant le regard et les comportements sur les sites de pratique.

Le plan d'actions 2022-2027 comprend différents projets visant à adapter l'offre aux évolutions des demandes et des attentes des clientèles, tout en favorisant une mobilité décarbonée et en soutenant des actions écoresponsables.

LES ENJEUX DU PÔLE PLEINE NATURE

Les enjeux du Pôle Pleine Nature s'articulent autour des stratégies touristiques des 2 territoires afin de renforcer leur collaboration à l'échelle du Grand Sancy. Ainsi des projets d'aménagements structurants viennent consolider la filière de la pleine nature avec pour objectifs principaux :

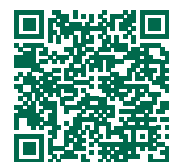
- La poursuite d'une politique de diversification de l'offre : cyclotourisme, randonnées, VTT, escalade, pêche...
- L'adaptation de certains modèles pour faire face aux évolutions climatiques : accompagnement de la transition des domaines nordiques.
- La relance d'une dynamique de réseau auprès des prestataires et le positionnement des communautés de communes comme « institutions ressources » aux côtés des offices du tourisme.



Frédéric ECHAVIDRE
Vice-Président



Fanny CHARTRAIN LACOMBE
Animatrice Pôle Pleine Nature



APPLICATION MOBILE SANCY EXPLORER



Cette application mobile gratuite recense une offre de plus de 120 parcours. Téléchargez-la et laissez-vous guider !
Transformez votre téléphone en GPS et profitez d'un contenu interactif permettant la découverte du territoire.

RANDONNER DANS LE SANCY : UNE OFFRE POSSIBLE « À LA CARTE » ET PLUS OU MOINS SPORTIVE



LA RANDONNÉE PÉDESTRE

Le Massif du Sancy possède un maillage d'itinéraires de randonnée très riche et varié, on compte plus de 670 kilomètres de sentiers balisés. La randonnée est une activité phare qui ne cesse de trouver de nouveaux adeptes chaque année.

LA RANDONNÉE ITINÉRANTE

Le Massif du Sancy est le carrefour de plusieurs chemins de Grande Randonnée en Auvergne. Il est traversé par les GR® 30 Tour des Lacs d'Auvergne et GR® 4 Hauts Plateaux et Monts d'Auvergne.

La boucle du Sancy vient compléter cette offre, accessible à tous car déclinée en plusieurs distances, entre 2 à 6 jours de balades, 4 versions sont possibles.

CHEMINS DE PETITE RANDONNÉE (PR®)

Au fil de l'eau, au détour d'un bois, à flanc de volcan ou au cœur d'une forêt, nombreux sont les chemins qui vous emmènent à la découverte du Massif du Sancy. Il s'agit d'une offre de petites randonnées qualitative, structurée et représentative des spécificités des territoires.

S'appuyant sur une compétence que lui a conférée la loi, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique volontariste d'amélioration du réseau de sentiers de randonnée. L'objectif est de créer les conditions favorables à la découverte des plus beaux sites du département dans toute sa diversité. Les normes de balisage, sauf exception, s'appuient sur un système de couleurs en fonction de la durée de l'itinéraire (des balades pouvant aller de 1h à 6h). Même les enfants pourront profiter de nombreuses marches en famille.

UNE CARTE DES ITINÉRAIRES PÉDESTRES

Une carte dédiée au Massif du Sancy est éditée et permet ainsi de visualiser les multiples possibilités d'itinéraires pédestres. Il existe donc un balisage jaune spécifique pour les circuits de randonnée du Massif du Sancy composé de panneaux directionnels, présents à chaque carrefour d'itinéraires de randonnée, sur lesquels sont mentionnés le lieu de destination et le nombre de kilomètres. Des plans de situation, installés dans les carrefours, indiquent le lieu où l'on se trouve ainsi que tous les itinéraires de randonnée autour.

Une équipe de 9 agents techniques entretient les chemins de randonnée communautaires et les espaces nordiques.



L'ESPACE VTT SANCY

Le Sancy offre plus de 570 km d'itinéraires balisés et labellisés par La Fédération Française de Cyclisme avec plus de 50 circuits de différents niveaux répartis sur l'ensemble du massif. Découvrez les paysages du Sancy en sillonnant l'ensemble des secteurs de l'Espace VTT-FFC Sancy. Des départs sont proposés sur de nombreuses communes du territoire.

CIRCUITS CYCLO

Ce n'est pas pour rien si le Tour de France fait régulièrement étape dans le Sancy ! Les routes du massif sont idéales pour la pratique du vélo.

Les experts s'attaqueront aux cols emblématiques du territoire et pour tous les cyclotouristes, le Sancy propose de beaux itinéraires à découvrir ! Le Grand Sancy est labellisé Espace Cycloport FFC.



SANCY TOUR : LES PARCOURS DÉCOUVERTE DU SANCY



Pour arpenter le territoire autrement, découvrez un sentier thématique dans chacune des 20 communes du Massif du Sancy : personnages mystérieux, figures locales, villageois qui vous feront découvrir leur Sancy au travers d'histoires et légendes.

Les randonnées sont accessibles et variées avec des panneaux explicatifs le long des sentiers. Quatre balades « jeux » numériques viennent compléter cette offre dans 4 lieux emblématiques du Sancy.

L'ensemble des sentiers scénarisés et numériques est disponible sur l'application mobile Sancy Explorer.



LES PARCOURS SANCY TOUR DES 20 COMMUNES DU TERRITOIRE

- | | | |
|---|--|--|
| 1. La Bourboule : « Sur les traces de l'ancien funiculaire » 7 km - 3h | 9. Saint-Pierre-Colamine : « Du Calvaire au Royaume des Cieux » 7,2 km - 2h30 | 15. Espinchal : « Les marchands de toile » 3,79 km - 1h30 |
| 2. Murat-le-Quaire : « Le Chemin de l'estive ovine » 4,5 km - 1h30 | 10. Saint-Diéry : « Au fil de l'eau » 4,7 km - 1h30 | 16. Montgreleix : « Le sentier des burons » 7,87 km - 2h30 |
| 3. Le Mont-Dore : « Le Sylvatorium » 1,2 km - 45min | 11. Besse-et-Saint-Anastaise : « Besse et sa vallée magique » 3,25 km - 1h30 | 17. Saint-Genès-Champespe : « Le chemin des maquisards » 8,11 km - 2h30 |
| 4. Murol : « Les pentes du château » 3,7 km - 1h30 | 12. La Godivelle : « Le sentier des légendes » 4,35 km - 1h30 | 18. Égliseneuve d'Entraigues : « De vachàs, de mounde, de fromajou » 7,75 km - 2h30 |
| 5. Chambon-sur-Lac : « Balade au pas de l'âne » 6 km - 2h | 13. Compains : « Le chemin des écoliers » 5,87 km - 2h00 | 19. Picherande : « Et si Picherande m'était contée » 4,69 km - 1h30 |
| 6. Saint-Nectaire : « Les chemins de Saint-Nectaire » 3,8 km - 1h30 | 14. Valbeleix : « Les secrets de Valbeleix » 2,23 km - 1h | 20. Chastreix : « Le cirque de la Fontaine salée » 7,7 km - 2h45 |
| 7. Le Vernet Sainte-Marguerite : « Balade Zen » 6,2 km - 2h | | |
| 8. Saint-Victor-la-Rivière : « Sur | | |

La carte et les descriptifs de tous les circuits du Sancy Tour sont disponibles en ligne :

 www.cc-massifdusancy.fr/environnement-pleine-nature/randonnee




L'ESPACE NORDIQUE SANCY

Avec 200 km de pistes damées et balisées, le Massif du Sancy fait partie des domaines nordiques les plus vastes du Massif Central. L'espace Nordique Sancy est un paradis pour les amoureux de ski de fond et propose également plus de 80 km de sentiers raquettes.

Les itinéraires sont répartis en 2 secteurs :

- Secteur Ouest : Charlannes (La Bourboule), Chastreix Sancy - Plaines brûlées (Chastreix), Le Capucin (Le Mont-Dore) et La Stèle (La Tour d'Auvergne).
- Secteur Sud : Pertuyzat-Pavin (Besse), Madalet et Plaine des moutons (Super-Besse).

Vente en caisse au départ des domaines ou en ligne :

 www.sancy.com/voir-faire/activites-neige/ski-de-fond/achat-rechargement-forfaits-nordiques/



Le territoire du Massif du Sancy se distingue par la diversité et la richesse de son patrimoine naturel préservé, offrant des paysages époustouffants et d'un intérêt écologique majeur. Il possède par ailleurs un patrimoine architectural et historique très riche.



Jocelyne MANSANA
Vice-Présidente

GRANDS SITES NATURELS

> **Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne** : avec des paysages volcaniques sensationnels, une flore d'exception et une faune remarquable, le territoire du Sancy s'inscrit au cœur du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. Ce dernier est le résultat d'un projet de territoire engageant les collectivités locales, les Départements, la Région, ainsi que l'Etat, à préserver et valoriser ces richesses tout en favorisant le développement durable du territoire. C'est le plus vaste Parc Naturel Régional de France.

> **Les Réserves Naturelles Nationales (RNN)** sont des territoires d'excellence pour la préservation de la diversité biologique et géologique. Elles constituent la mesure de protection la plus forte et se destinent aux éléments de la nature les plus précieux car rares et/ou menacés. Le territoire en compte 3 : Chastreix-Sancy, Sagnes de la Godivelle, Vallée de Chaudefour (Chambon).

> **Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)** sont des aires protégées, définies par la législation, acquises ou gérées par un département. Ils visent à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitats naturels. Le territoire en possède 4 : lac des Bordes (Compains), lac Guéry (Le Mont-Dore), lac Pavin et Creux de Soucy (Besse), Montagne du Mont (Chastreix).

> **Une richesse en eau** : des cours d'eau, des cascades, des lacs, des tourbières...

> **Une richesse volcanique** : une multitude de volcans et de puys (Puy de Sancy, banne d'Ordanche...)...



Lac Pavin



Cascade d'Entraigues

GRANDS SITES PATRIMONIAUX

> **Une architecture locale et vernaculaire** : croix, fontaines, fours à pains, dolmens et menhirs, lavoirs...

> **Une architecture romane** : église de Besse, chapelle sépulcrale de Chambon-sur-Lac, église de Saint-Diéry, église de Saint-Nectaire et chapelle de Vassivière...

> **Une architecture thermale et belle époque** : La Bourboule, Le Mont-Dore et Saint-Nectaire.

> **Une empreinte historique** : cité médiévale et renaissance de Besse, Château de Murol, Grottes de Jonas de Saint-Pierre Colamine, Motte castrale de Brion de Compains...



Château de Murol

Energie et développement durable

La Communauté de communes du Massif du Sancy œuvre pour la transition énergétique depuis quelques années. Elle s'est engagée en 2024 dans une étude afin d'établir une stratégie énergétique territoriale globale.



Violette EYRAGNE
Conseillère déléguée

ÉTUDE DE PLANIFICATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Une étude de planification des énergies renouvelables et cartographie des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) sur le territoire de la Communauté de communes du Massif du Sancy est en cours de réalisation. La Loi APER relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables sollicite en effet les communes pour identifier des zones d'accélération des énergies renouvelables afin de répondre aux objectifs nationaux de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

La Communauté de communes du Massif du Sancy souhaite accompagner les communes dans la recherche et l'identification de ces zones d'accélération par le biais de cette étude. La volonté est de faire émerger des réflexions et des futurs projets de nouvelles productions énergétiques durables sur le territoire dans une perspective d'autonomie énergétique. Cette étude offrira une vision éclairée et complète du système énergétique local pour permettre à la Communauté de communes et à ses communes d'effectuer, de façon indépendante et éclairée, les choix en matière de développement de la production d'énergies renouvelables pour leur territoire.



LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

- Sensibiliser et former les élus aux enjeux de production et de consommation d'énergie.
- Obtenir une vision globale et par filière de production, quantifiée et spatialisée de la situation énergétique actuelle et du potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire.
- Confronter le potentiel de développement des énergies renouvelables à la consommation, aux besoins et à la demande en énergie du territoire.
- Définir une cartographie détaillée des zones d'accélération des énergies renouvelables à l'échelle de la Communauté de communes et de chaque commune.
- Traduire le potentiel de production d'énergies renouvelables dans les documents d'urbanisme communaux.

L'ÉTUDE CONCERNE LES TYPES D'ÉNERGIE SUIVANTS :

- Solaire photovoltaïque
- Solaire thermique
- Bois énergie
- Géothermie
- Hydroélectricité
- Méthanisation
- Energie de récupération



Les projets d'envergure

CANDIDATURE AU LABEL GRAND SITE DE FRANCE

Fréquenté par des milliers de visiteurs par an, le Puy de Sancy dispose d'atouts naturels uniques et d'un patrimoine exceptionnel. La Communauté de communes du Massif du Sancy souhaite à travers sa candidature à la labellisation Grand Site de France valoriser et préserver la beauté des lieux.

Cette démarche permet d'agir au quotidien pour maintenir la qualité et la diversité des paysages, gérer durablement la fréquentation du site, minimiser les aménagements, renaturer les espaces artificialisés et restaurer l'équilibre écologique.

C'est également un moyen de renouer le lien entre les habitants et leur territoire dont ils se sentent parfois dépossédés du fait d'une forte fréquentation touristique. L'objectif est de faire de ces paysages préservés un facteur de fierté pour les habitants, de cohésion sociale et d'attractivité.

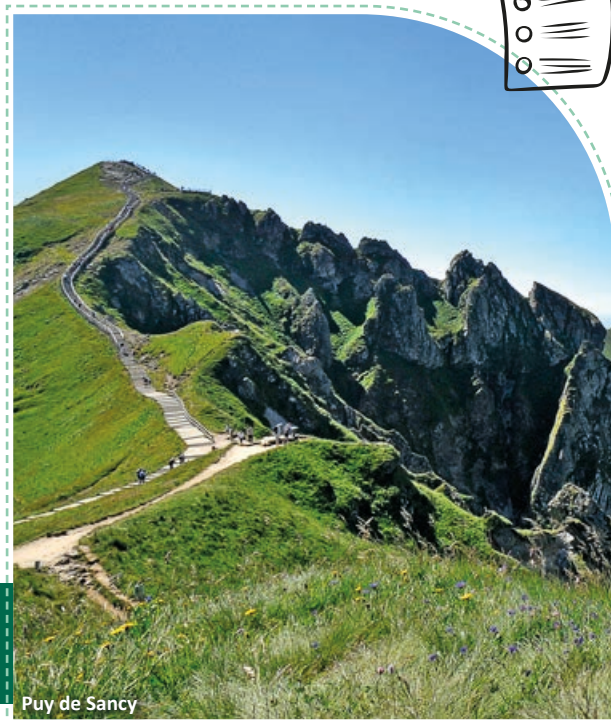
Le label Grand Site de France est attribué par le Ministère de l'Environnement et est décerné pour une durée de 6 ans renouvelable.



Lionel GAY
Président



Crystèle MAITRE
Directrice Générale des Services



Puy de Sancy

CANDIDATURE AU LABEL INTERNATIONAL RAMSAR



La Communauté de communes est riche d'un patrimoine naturel exceptionnel : trois Réserves Naturelles Nationales, de nombreuses tourbières, des lacs de cratère tel le mythique lac Pavin, des lacs glaciaires sillonnent son territoire. Ces réservoirs de biodiversité ont permis de candidater par l'intermédiaire du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne au label international Ramsar.

Ramsar est une ville d'Iran où a été signé le 2 février 1971 le premier traité mondial de protection des zones humides. C'est l'UNESCO des zones humides. Ce label Ramsar est une reconnaissance de l'importance de ces zones, il n'a pas d'effet juridique. Il récompense et valorise les actions de gestion durable des sites et permet donc de valoriser les territoires. A l'heure du réchauffement climatique ce label est un gage de qualité qui prouve l'investissement du Sancy pour la protection de l'Environnement.



Jocelyne MANSANA
Vice-Présidente



Tourbière du bois de la Gayme (Picherande)

LA HAUTE VALLÉE DE LA DORDOGNE A ÉTÉ RECONNUE PAR L'EUROPE COMME TERRITOIRE PILOTE POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE AVEC LE PROJET LIFE DORSANCY

Lauréate de l'appel à projet européen LIFE Climate change mitigation and adaptation (LIFE-CLIMAT-CCA), la Haute Vallée de la Dordogne, entre les sources de la Dordogne et les gorges d'Avèze, va développer un vaste projet d'adaptation. D'un montant de 13,7 millions d'euros sur sept ans, de Septembre 2024 à Août 2031, dont près de 7,1 millions d'euros portés par la Communauté de communes du Massif du Sancy (5 millions d'euros de subventions sont attendus), ce projet concerne 40 kilomètres de rivière qui s'étendent des sources de la Dordogne à la retenue de Bort-les-Orgues, en passant par les gorges d'Avèze.

16 chantiers de restauration morphologique du lit de la rivière Dordogne vont être réalisés avec 3 objectifs :

- Réduire les risques liés aux événements climatiques extrêmes comme les crues torrentielles ou les épisodes de sécheresse.
- Restaurer des milieux naturels en bonne santé.
- Redonner de l'espace et de la visibilité sur la rivière Dordogne.

Ce programme est coordonné par EPIDOR, l'établissement public interdépartemental du bassin de la Dordogne. Une grande partie des actions est portée par la Communautés de communes du Massif du Sancy :

- Outils d'information pour la prévention des risques naturels
- Plan de maîtrise des espaces d'intérêt majeur pour l'adaptation au changement climatique et de l'amélioration du cadre de vie
- Plan de mobilité en lien avec la maîtrise des risques et la transition énergétique du territoire
- Travaux d'aménagement de nouvelles mobilités douces : le sentier des sources aux gorges d'Avèze
- Schéma directeur des énergies de la Haute Vallée de la Dordogne
- Travaux de restauration de la rivière Dordogne et de ses affluents dans le périmètre de la station de sports d'hiver du Mont-Dore



Lionel GAY
Président



François CONSTANTIN
Vice-Président



Sébastien DUBOURG
Vice-Président

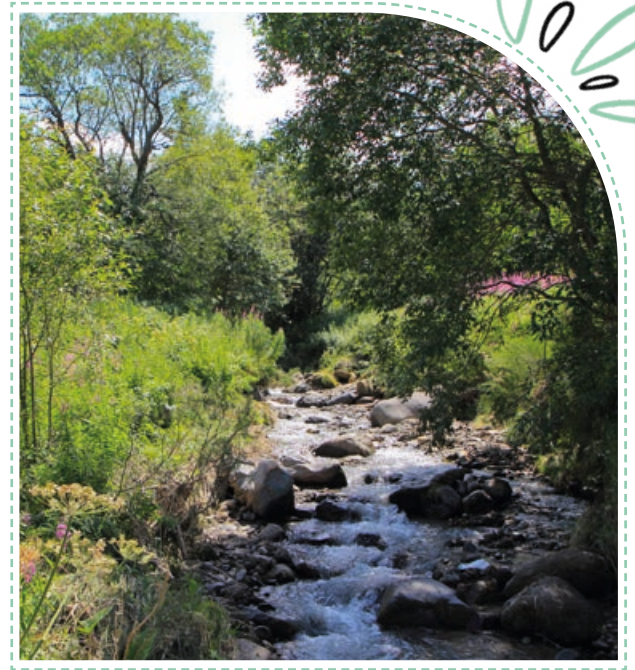


Le mot du Président

C'est un projet de territoire au sens noble du terme qui rassemble toutes les bonnes volontés et les structures locales impliquées dans le projet. Il va permettre de travailler pour prévenir les effets du changement climatique qui va s'amplifier avec les années. Le Massif du Sancy aura vocation à être une vitrine et une locomotive pour faire venir des gens pour leur parler d'environnement, de biodiversité et d'aménagements résilients.



- Travaux de restauration de la rivière Dordogne dans la traversée du Mont-Dore
- Travaux de restauration de la rivière Dordogne entre Le Mont-Dore et La Bourboule
- Travaux de restauration de la rivière Dordogne dans la traversée de La Bourboule
- Démarches de collaboration entre les acteurs publics, privés et civils pour partager les stratégies d'adaptation au changement climatique sur les thématiques des risques, de la gestion de l'espace rivière et des mobilités
- Aménagement d'un espace de médiation et d'exposition sur le projet d'adaptation au changement climatique de la Haute Vallée de la Dordogne



Les autres porteurs d'actions sont EPIDOR, la Communauté de communes Dômes Sancy Artense, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, et les sociétés Energialys et Soprelec (spécifiquement pour les actions liées au barrage de La Bourboule). Les communes du Mont-Dore et de la Bourboule, ainsi que la société des remontées mécaniques du Mont-Dore, sont étroitement associées à ce programme qui est co-financé par l'Union Européenne, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme et l'Agence de la transition écologique (ADEME) pour obtenir quasiment 70 % de subventions.

La Région Auvergne Rhône Alpes s'est déclarée très intéressée par ce programme innovant pour le Massif-Central.

Les habitants du territoire seront associés à toutes les étapes du programme lors d'ateliers de concertation qui seront organisés au fur et à mesure des avancées des actions.



La gestion de l'eau et des déchets

GESTION DE L'EAU POTABLE



Régie communale

Contactez votre mairie



SAUR

☎ 04 69 66 35 00



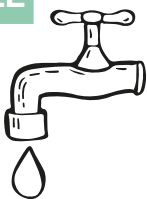
SEMERAP

☎ 04 73 15 38 38



SUEZ

☎ 04 20 10 20 20



GESTION DES DÉCHETS



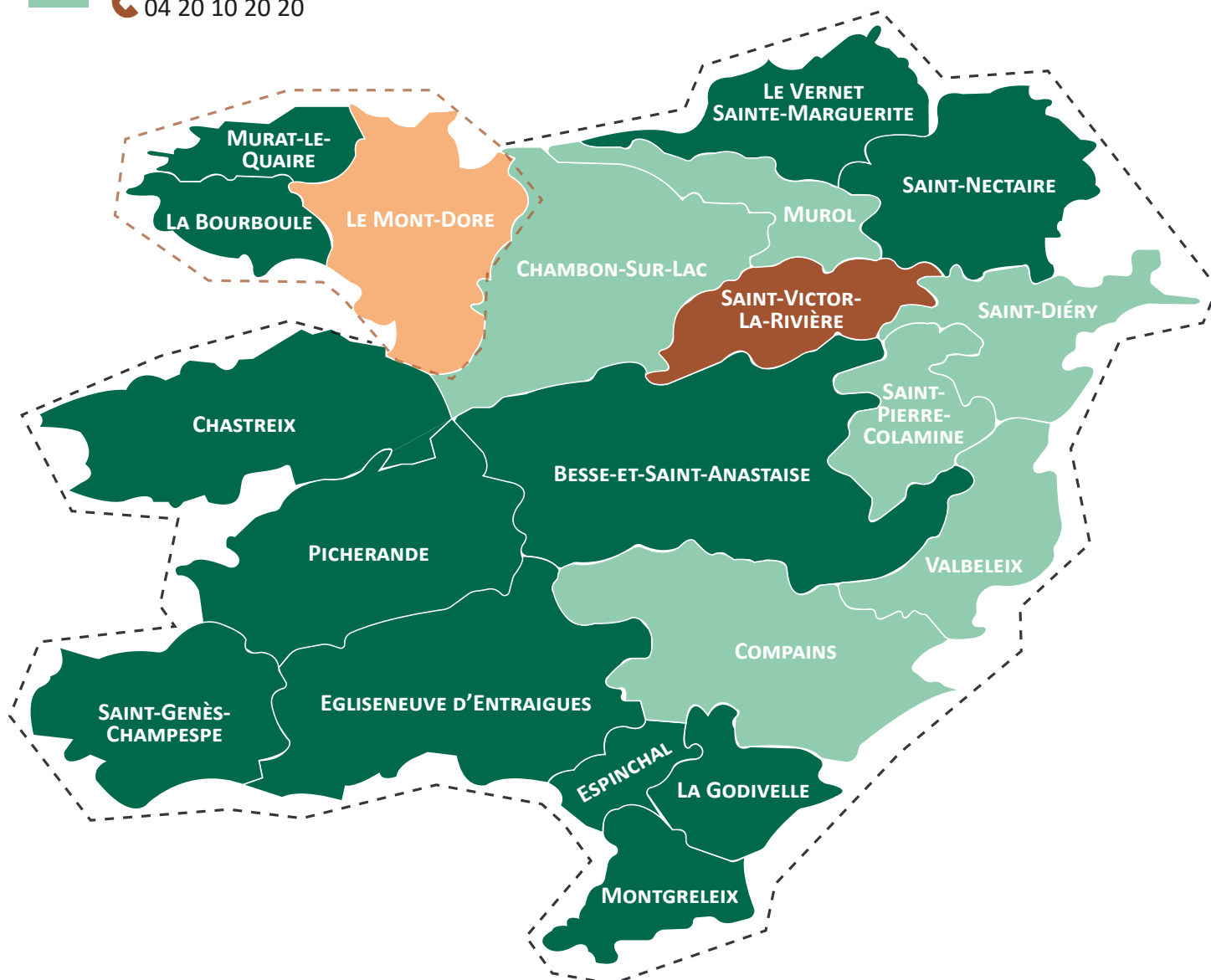
SMCTOM Haute Dordogne

☎ 04 73 21 88 46



SICTOM des Couzes

☎ 04 73 96 77 75



TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

La réflexion pour le transfert de la compétence eau et assainissement qui devait être obligatoire au 1er janvier 2026 est toujours en cours, dans l'attente des décisions gouvernementales.



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

La restauration du fonctionnement naturel des écosystèmes aquatiques est essentielle pour atteindre le bon état des eaux et peut contribuer à la protection des populations face aux crues. La loi du 27 Janvier 2014 de modernisation de l'action publique a ainsi créé une compétence relative à la GEstion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations : la GEMAPI. Cette nouvelle compétence découle des deux lois de décentralisation qui ont précisé la gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi que les obligations des collectivités en matière de prévention des inondations.



Sébastien GOUTTEBEL
Vice-Président

La compétence « GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations », plus souvent dite « Compétence GEMAPI », est en France une compétence juridique nouvelle, exclusive et obligatoire, confiée depuis le 1er Janvier 2018 aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes).

Pour faciliter la cohérence de l'action publique, la GEMAPI regroupe en une seule deux missions antérieurement séparées : la gestion des milieux aquatique et la prévention des inondations. Les missions relatives à cette compétence étaient autrefois généralement morcelées, et facultatives, entre diverses collectivités territoriales et leurs groupements. Avec pour conséquences des actions non-coordonnées sur les territoires exposés au risque d'inondation et un manque de lisibilité à l'échelle d'un bassin versant.

La compétence GEMAPI permet à une autorité publique unique de prendre en charge ces questions. Elle définit des périmètres de protection et prend en charge les ouvrages correspondants au travers de Contrats Territoriaux. Le contrat de rivière est un contrat technique et financier entre les partenaires concernés d'un bassin versant (préfets, agences de l'eau, collectivités territoriales...). Il fixe des objectifs concernant la qualité des eaux, la ressource en eau, les milieux aquatiques et la prévention des risques naturels d'inondation. Il prévoit un programme d'actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Le but est d'assurer la gestion durable de l'eau sur l'ensemble de son bassin versant.

La Communauté de communes du Massif du Sancy est concernée par le Contrat Territorial des Couzes au Livradois pour la partie Sud du territoire, et le Contrat Territorial des Sources de la Dordogne Rhue pour le versant Ouest. Elle s'est également substituée à la Commune du Vernet Sainte-Marguerite dans le Contrat Territorial des 5 Rivières porté par le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon.



LES AGENCES DE L'EAU



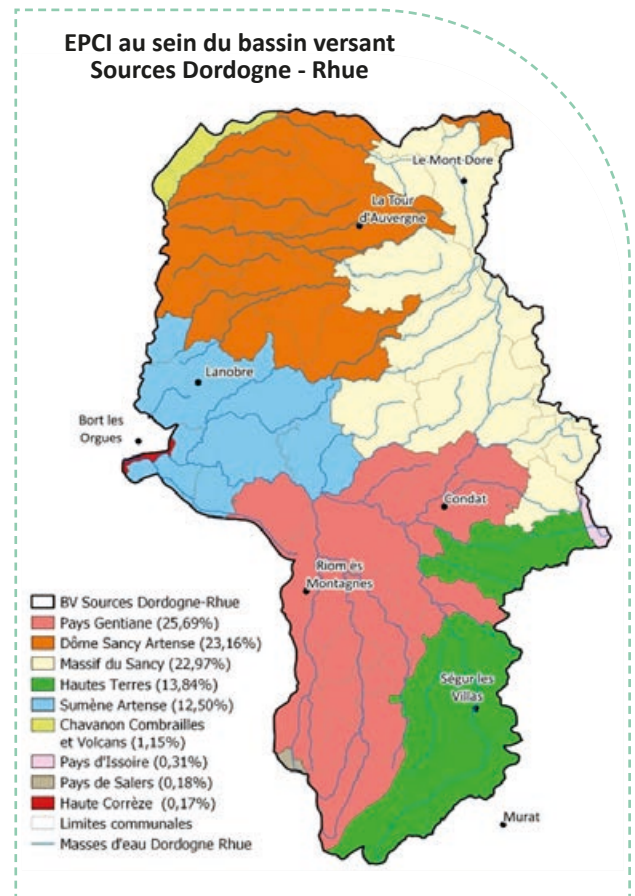
Les Agences de l'eau Adour Garonne et Loire Bretagne accompagnent la mise en œuvre de cette gestion des rivières à travers le financement d'opérations visant à restaurer le fonctionnement naturel des écosystèmes aquatiques. Sont ainsi concernés les cours d'eau, les plans d'eau, les lagunes, les eaux souterraines. Ces interventions consistent à restaurer la morphologie des cours d'eau, la continuité écologique et améliorer la gestion des débits en aval des ouvrages au-delà des obligations réglementaires.

CRÉATION D'UN EPAGE « SOURCES DORDOGNE RHUE »

Le périmètre des bassins versants de la Dordogne amont et de la Rhue s'étend sur 3 départements : le Puy-de-Dôme, le Cantal et la Corrèze. Avec la Communauté de communes du Massif du Sancy, huit autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre sont concernés par ce périmètre pour tout ou partie de leurs territoires : la Communauté de communes Pays Gentiane, la Communauté de communes Dômes Sancy Artense, Hautes Terres Communauté, Sumène Artense Communauté, la Communauté de communes Chavanon Combraillies et Volcans, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire, la Communauté de communes du Pays Salers et Haute Corrèze Communauté.

Après des années d'échanges et la présentation de scénarios étayés pour la structuration des compétences du grand cycle de l'eau, les élus des communautés de communes ont souhaité la création d'un syndicat mixte sur les bassins versants de la Dordogne amont et de ses affluents rive gauche dont la Rhue, qui soit labellisé Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE). Ce choix s'explique par la volonté politique d'exercer la compétence GEMAPI par le biais de la délégation plutôt que du transfert de compétence.

Son action s'inscrit dans les principes de solidarité territoriale, notamment envers les zones d'expansion des crues, qui fondent la gestion des risques d'inondation et il a une activité de maîtrise d'ouvrage. Par ailleurs, il assurera la cohérence et l'efficacité de l'action publique à l'échelle de son périmètre par son rôle d'information, d'animation et de coordination.



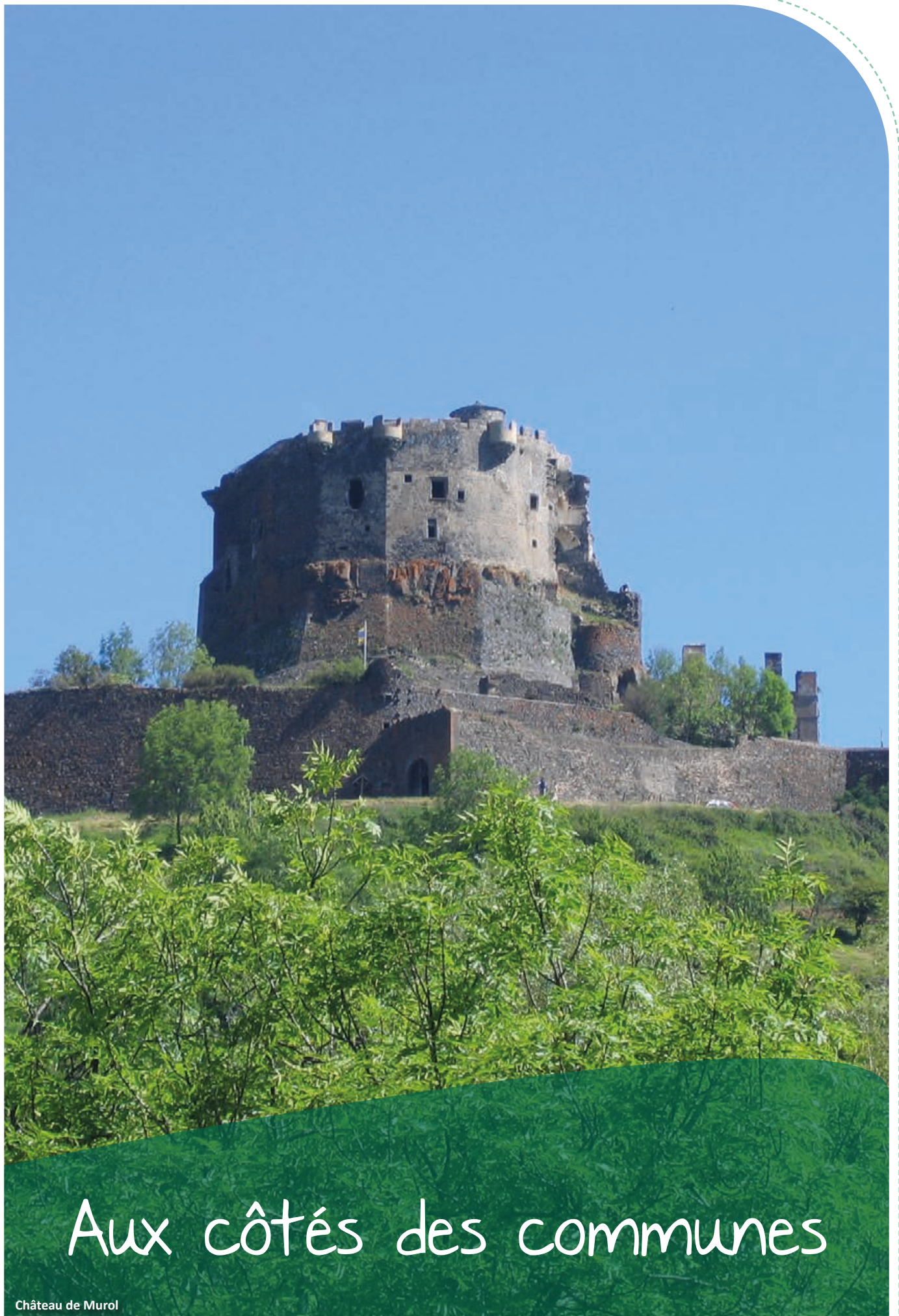
CONTRAT TERRITORIAL DES COUZES AU LIVRADOIS

Le Contrat Territorial des Couzes au Livradois a été pensé à une échelle « bassin versant » : continuité amont-aval, influences des perturbations de l'amont sur la qualité de l'aval... Le Contrat Territorial des Couzes au Livradois, porté par l'Agglo Pays d'Issoire, est déployé au-delà de ses limites en incluant les têtes de bassin de la plupart des cours d'eau du territoire (Ailloux, Eau-Mère, Cé, Couze Chambon, Couze Pavin). Un partenariat a donc été établi entre l'Agglo Pays d'Issoire et l'ensemble des intercommunalités compétentes dont la Communauté de communes du Massif du Sancy.

Le territoire concerné se trouve sur le bassin versant de la Loire et plus précisément dans le sous bassin versant de l'Allier dans le département du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire (2 communes).

Le programme d'actions du Contrat Territorial des Couzes au Livradois est ambitieux et intervient sur plusieurs volets : l'agro-environnement, les ressources en eau, les zones humides, les lacs naturels, les cours d'eau, le suivi des milieux aquatiques, le foncier, l'animation, la communication et la sensibilisation.





Aux côtés des communes

Château de Muroi

Les aides aux communes

LES AIDES AUX COMMUNES

Afin d'encourager le développement territorial, les projets et la solidarité territoriale, la Communauté de communes du Massif du Sancy propose un accompagnement aux 20 communes du territoire. Qu'il soit financier par l'octroi de subventions ou humain en portant par exemple assistance à maîtrise d'ouvrage, l'accompagnement de la Communauté de communes se veut concret et au plus proche des besoins.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (grands projets)

Aide pouvant aller jusqu'à 500 000 € pour un projet supérieur à 2 000 000 €.

SOLIDARITÉ TERRITORIALE (bâtiments, équipements...)

Aide pouvant aller jusqu'à 50 000 € pour un projet supérieur à 200 000 €.

AVENIR SANCY (environnement, transition...)

Aide pouvant aller jusqu'à 50 000 € pour un projet supérieur à 200 000 €.

CULTURE SANCY (équipements, matériels...)

Aide pouvant aller jusqu'à 50 000 € pour un projet supérieur à 200 000 €.

AIDE À L'INVESTISSEMENT - AIRES DE CAMPING-CARS

Aide pouvant aller jusqu'à 6 000 € pour un projet supérieur à 12 000 €.

AIDE À L'INVESTISSEMENT - SANITAIRES PUBLICS

Aide pouvant aller jusqu'à 20 000 € pour un projet supérieur à 40 000 €.

AIDE À L'INVESTISSEMENT - MISE EN ACCESSIBILITÉ

Aide pouvant aller jusqu'à 25 000 € pour un projet supérieur à 50 000 €.

SUBVENTION PETIT PATRIMOINE

Aide pouvant aller jusqu'à 15 000 € pour un projet supérieur à 30 000 €.

AIDE EXCEPTIONNELLE AU SURCÔÛT DE L'ÉLECTRICITÉ

Aide pouvant aller de 1 200 € à 50 000 € pour les 20 communes selon le surcoût de leur consommation électrique entre 2021 et 2024. De plus, un bonus de 20 000 € est attribué aux communes supports d'équipements structurants déficitaires.



PROJETS ACCOMPAGNÉS JUSQU'À PRÉSENT

DOTATION DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Rénovation des Grands Thermes à La Bourboule
- Projet de Pôle Santé à Saint-Nectaire

DOTATION SOLIDARITÉ TERRITORIALE

- Réhabilitation bâtiment du Grand Mèze à Besse
- Réhabilitation Mairie au Chambon sur Lac
- Aménagement bourg Compains
- Réhabilitation ancienne poste à Compains
- Rénovation logements communaux à Egliseneuve d'Entraigues
- Rénovation gîte et logements communaux à Espinchal
- Rénovation Salle des Fêtes à Espinchal
- Rénovation façade Mairie et grange communale à La Godivelle
- Aménagement aire de jeu au Vernet-Sainte-Marguerite
- Extension Auberge du Cézallier à Montgreleix
- Création micro-crèche et logements à Picherande
- Réparation garage communal Saint-Genès Champespe
- Réhabilitation restaurant communal à Saint-Pierre-Colamine
- Rénovation appartements communaux à Saint-Victor-la-Rivière

DOTATION AVENIR SANCY

- Rénovation éclairage public à Besse
- Rénovation éclairage public au Chambon-sur-Lac
- Rénovation éclairage public à Egliseneuve d'Entraigues
- Rénovation énergétique d'un logement communal à Espinchal
- Rénovation énergétique du gîte communal à Espinchal
- Réhabilitation assainissement non collectif du Capucin au Mont-Dore
- Remplacement chauffage Maison de Santé à Murol
- Rénovation éclairage public à Saint-Diéry
- Rénovation éclairage public à Saint-Victor la Rivière

DOTATION CULTURE SANCY

- Acquisition de barnums à Besse
- Acquisition de barnums à Compains
- Acquisition de mobiliers pour les festivités à Picherande
- Acquisition de barnums au Valbeleix

AIDE À L'INVESTISSEMENT - AIRES DE CAMPING-CARS

- Besse
- Chambon-sur-Lac
- Egliseneuve d'Entraigues
- Murol
- Picherande
- Saint-Nectaire

AIDE À L'INVESTISSEMENT - SANITAIRES PUBLICS

- La Bourboule
- Chambon-sur-Lac
- Compains
- Egliseneuve d'Entraigues
- Le Mont-Dore
- Montgreleix

AIDE À L'INVESTISSEMENT - MISE EN ACCESSIBILITÉ

- Le Mont-Dore
- Murat-le-Quaire
- Picherande

SUBVENTION PETIT PATRIMOINE

- Toiture Chapelle de Combes à Besse
- Fontaine Lavoir de Varennes au Chambon-sur-Lac
- Toiture cabane Rabany au Chambon-sur-Lac
- Lavoir de Chandelière de Brion à Compains
- Croix du Foirail à Egliseneuve d'Entraigues
- Croix du Marquis à Egliseneuve d'Entraigues
- Buron du Petit Fusillé au Mont-Dore
- Lavoir et moulin de Beaune-le-Froid à Murol
- Toit de chaume du musée archéologique à Murol
- Fontaine de Saint-Diéry Bas
- Four à pain de Laumont à Saint-Diéry
- Fontaine Sainte-Marguerite à Saint-Genès-Champespe
- Buron de La Montagne de Regardet à Saint-Nectaire
- Lavoir à Saint-Pierre-Colamine
- Fontaine à Saint-Pierre-Colamine
- Buron de Venzoux à Saint-Victor-la-Rivière
- Lavoir du Breuil à Saint-Victor-la-Rivière
- Pont du Verdier au Valbeleix
- Pont de La Valette au Valbeleix



Buron de Venzoux (Saint-Victor-la-Rivière)

Les partenaires

LES PARTENAIRES DU TERRITOIRE



LES ÉLUS NATIONAUX, RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX DU TERRITOIRE

- **Nicolas BONNET** : Député de la 3^e circonscription du Puy-de-Dôme depuis 2024
- **Laurence VICHNIEVSKY** : Députée de la 3^e circonscription du Puy-de-Dôme de 2017 à 2024
- **Sébastien DUBOURG** : Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes
- **Elisabeth CROZET** : Conseillère départementale - Canton du Sancy
- **Lionel GAY** : Conseiller départemental du Puy-de-Dôme - Canton du Sancy
- **Sébastien GOUTTEBEL** : Président de l'Association des Maires Ruraux de France et Président de Territoire d'Énergie 63

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU MASSIF DU SANCY**

Le Mont-Dore

4 boulevard Mirabeau
63240 Le Mont-Dore
04 73 65 24 48

Besse

17 rue des Prés de la Ville
63610 Besse-et-Saint-Anastaise
04 73 79 52 82

Horaires d'ouverture :

du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30
et le vendredi de 8h30 à 12h30



www.cc-massifdusancy.fr



www.facebook.com/ccmassifdusancy



**MASSIF
DU SANCY**

**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES**